

ISSN 2818-9779



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

de l'Assemblée

Le jeudi 13 novembre 2025 — Vol. 48 N° 19

Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy

---

2025

## Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 13 novembre 2025 — Vol. 48 N° 19

### Table des matières

#### Affaires courantes

Déclarations de députés	1017
Rendre hommage à Mme Monique Pinard et à M. Jocelyn Hébert	
M. Donald Martel	1017
Souligner la Journée de sensibilisation au deuil chez les enfants	
Mme Elisabeth Prass	1017
Souligner le 35e anniversaire de l'organisme Alternative en santé mentale L'Autre Versant	
M. François Bonnardel	1017
Souligner le 30e anniversaire de l'organisme La Gang à Rambrou	
M. Alexandre Leduc	1018
Rendre hommage à Mme Mona Cahill	
M. Stéphane Sainte-Croix	1018
Souligner la Journée nationale de l'enfant	
M. Sol Zanetti	1018
Rendre hommage à Mme Éline Hémond	
Mme Caroline Proulx	1019
Souligner la Grande semaine des tout-petits	
Mme Kateri Champagne Jourdain	1019
Souligner le 100e anniversaire de la Librairie Martin	
M. François St-Louis	1019
Souligner la visite à l'Assemblée nationale de membres du Club de l'âge d'or italien de Laval	
Mme Valérie Schmaltz	1019
Souligner le travail du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre	
M. Mathieu Lacombe	1020
Présence du consul général de la République fédérale d'Allemagne, M. Christian Wagner	1020
Présentation de projets de loi	1020
Projet de loi n° 200 — Loi concernant Le Country Club de Montréal	1020
Mise aux voix	1020
Renvoi à la Commission des finances publiques	1021
Mise aux voix	1021
Projet de loi n° 201 — Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec	1021
Mise aux voix	1021
Projet de loi n° 202 — Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore	1021
Mise aux voix	1021
Renvoi à la Commission des finances publiques	1021
Mise aux voix	1021
Dépôt de documents	1021
Dépôt de rapports de commissions	1022
Consultations particulières sur le projet de loi n° 108 — Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique	1022
Consultations particulières sur le projet de loi n° 111 — Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions	1022
Auditions et étude détaillée du projet de loi n° 220 — Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil	1022
Mise aux voix	1022

## Table des matières (suite)

Questions et réponses orales	1023
Gestion du réseau de la santé et des services sociaux	
Mme Marwah Rizqy	1023
M. François Legault	1023
Mme Marwah Rizqy	1023
M. François Legault	1023
Mme Marwah Rizqy	1024
M. François Legault	1024
Mme Marwah Rizqy	1024
M. François Legault	1024
Suspension de l'application de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services	
M. Enrico Ciccone	1024
M. Christian Dubé	1024
Mme Brigitte B. Garceau	1025
M. Christian Dubé	1025
Mme Désirée McGraw	1025
M. Christian Dubé	1025
Suspension de dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services	
M. Marc Tanguay	1026
M. Christian Dubé	1026
M. Marc Tanguay	1026
M. Christian Dubé	1026
M. Marc Tanguay	1027
M. Christian Dubé	1027
Maintien des emplois dans l'industrie forestière	
M. André Fortin	1027
M. Jean-François Simard	1027
M. André Fortin	1028
M. Jean-François Simard	1028
M. André Fortin	1028
M. Jean-François Simard	1028
Plan de lutte contre l'itinérance à Montréal	
Mme Ruba Ghazal	1028
M. François Legault	1029
Mme Ruba Ghazal	1029
M. François Legault	1029
Mme Ruba Ghazal	1029
M. François Legault	1029
Plan de lutte contre l'itinérance	
M. Guillaume Cliche-Rivard	1030
Mme Caroline Proulx	1030
M. Guillaume Cliche-Rivard	1030
Mme Caroline Proulx	1030
M. Guillaume Cliche-Rivard	1031
Mme Sonia Bélanger	1031
Intégration et francisation des immigrants	
M. Alex Boissonneault	1031
M. Jean-François Roberge	1031
M. Alex Boissonneault	1032
M. Jean-François Roberge	1032
M. Alex Boissonneault	1032
M. Jean-François Roberge	1032

## Table des matières (suite)

Stratégie du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté	
M. Etienne Grandmont	1032
M. Eric Girard	1033
M. Etienne Grandmont	1033
Document déposé	1033
M. Eric Girard	1033
M. Etienne Grandmont	1033
M. Eric Girard	1034
Financement des organismes communautaires Famille	
Mme Jennifer Maccarone	1034
Mme Kateri Champagne Jourdain	1034
Financement des organismes communautaires Famille	
Mme Jennifer Maccarone	1034
Mme Kateri Champagne Jourdain	1035
Votes reportés	
Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services	1035
Motions sans préavis	1035
Souligner le 50e anniversaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	1035
M. François Legault	1036
M. André Albert Morin	1036
Mme Ruba Ghazal	1036
M. Paul St-Pierre Plamondon	1037
Prendre acte des préoccupations exprimées par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle par de faux médias	1038
Mise aux voix	1038
Procéder à des consultations particulières sur le projet de loi n° 3 — Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail	1039
Mise aux voix	1039
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	1039
<b>Affaires du jour</b>	<b>1040</b>
Projet de loi n° 103 — Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté	
Adoption	1040
Mme Sonia Bélanger	1040
Mme Elisabeth Prass	1041
M. Guillaume Cliche-Rivard	1042
Mise aux voix	1045
Motions du gouvernement	
Motion proposant que l'Assemblée approuve la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains	1046
Mme Isabelle Lecours	1046
Mme Désirée McGraw	1047
Mise aux voix	1049

## Table des matières (suite)

Motion proposant que l'Assemblée approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal	1049
Mme Nancy Guillemette	1049
Mme Désirée McGraw	1051
Mise aux voix	1051
<b>Ajournement</b>	1052



Le jeudi 13 novembre 2025 — Vol. 48 N° 19

*(Neuf heures quarante et une minutes)*

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Bonjour, chers collègues. Vous pouvez prendre place.

#### Affaires courantes

#### Déclarations de députés

Nous sommes à la rubrique Déclarations de députés, et je cède la parole à M. le député de Nicolet-Bécancour.

#### Rendre hommage à Mme Monique Pinard et à M. Jocelyn Hébert

##### M. Donald Martel

**M. Martel :** Mme la Présidente, la passion et la nature s'unissent parfois pour créer quelque chose de vraiment exceptionnel. C'est le cas du Vignoble Le Fief de la Rivière, à Saint-Grégoire, dans la ville de Bécancour, qui vient de remporter le prix Coup de coeur du public 2025 décerné par Tourisme Centre-du-Québec.

Sur cette terre ancestrale, Monique Pinard et le Dr Jocelyn Hébert gèrent avec amour et persévérance un domaine où la beauté du paysage rivalise avec la qualité des vins. Ils ont su marier la rigueur du travail à la vigne et le respect profond de la nature qui les entoure.

Notons que le Dr Hébert, en plus d'avoir mené une brillante carrière en médecine familiale, s'est également distingué sur les circuits de course automobile, où il a connu un parcours impressionnant.

Je félicite Monique Pinard et Jocelyn Hébert et je les remercie de faire rayonner le Centre-du-Québec par leur talent, leur engagement...

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Mme Pinard, M. Hébert, au nom de la présidence, toutes nos félicitations pour votre parcours. Merci.

Maintenant, je vais céder la parole à Mme la députée de D'Arcy-McGee. La parole est à vous.

#### Souligner la Journée de sensibilisation au deuil chez les enfants

##### Mme Elisabeth Prass

**Mme Prass :** Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, nous soulignons la Journée de sensibilisation au deuil chez les enfants, une occasion de rappeler que de nombreux enfants vivent la perte d'un proche ou font face à un deuil souvent silencieux et difficile à exprimer.

Ces enfants ont besoin d'écoute, de soutien et d'espace sécuritaire pour faire face à leur douleur, exprimer leurs émotions avec des mots et retrouver un sentiment d'espoir. Il est essentiel que notre société reconnaisse la profondeur de leur vécu et prenne des mesures pour mieux les accompagner. Trop souvent, leur souffrance est invisible, masquée par le courage qu'ils s'efforcent de montrer au quotidien.

Dans ma circonscription, la Fondation Myra's Kids offre des programmes adaptés aux enfants en deuil, y compris un camp d'été où ils peuvent honorer la mémoire d'un proche disparu, partager leur expérience avec d'autres jeunes vivant des pertes similaires et commencer à reconstruire une vie quotidienne plus agréable.

Cette journée nous invite, tous et toutes, à reconnaître les défis uniques auxquels font face ces enfants et à les soutenir. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Granby.

#### Souligner le 35e anniversaire de l'organisme Alternative en santé mentale L'Autre Versant

##### M. François Bonnardel

**M. Bonnardel :** Merci, Mme la Présidente. Cette année, l'organisme L'Autre Versant, situé à Granby, célèbre son 35e anniversaire.

Depuis 1990, L'Autre Versant joue un rôle essentiel dans notre communauté en offrant soutien et accompagnement aux personnes vivant avec un trouble de santé mentale. Par son approche humaine et respectueuse, l'organisme contribue à briser l'isolement, à favoriser la réinsertion sociale et à promouvoir la dignité de chaque individu.

Au fil des ans, l'équipe a su demeurer fidèle à sa mission en offrant différents services, tels qu'un centre de jour conçu pour soutenir la réadaptation et la participation sociale, des mesures de soutien variées, comme du soutien individuel, gestion du stress, ateliers créatifs, ou encore un service d'entraide.

Je tiens à féliciter M. Samuel Gosselin, directeur général, ainsi que toute son équipe pour leur engagement remarquable. Votre travail quotidien fait une différence réelle dans la vie de nombreuses personnes et représente une grande source de fierté pour toute notre région. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

### **Souligner le 30e anniversaire de l'organisme La Gang à Rambrou**

#### **M. Alexandre Leduc**

**M. Leduc :** Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je veux souligner le 30e anniversaire de La Gang à Rambrou, un organisme d'Hochelaga-Maisonneuve qui fait de l'art un vecteur d'émancipation et d'inclusion sociale.

Chaque année, La Gang à Rambrou permet à des dizaines de personnes autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle de s'exprimer à travers le théâtre, la danse, le chant, la musique et les arts visuels. Leur travail favorise l'inclusion sociale, développe leurs compétences artistiques et professionnelles et crée des ponts avec le milieu culturel montréalais.

D'ailleurs, leur art rayonne jusque dans mon bureau de circonscription. J'ai eu un véritable coup de coeur pour une toile représentant le Stade olympique, symbole d'Hochelaga-Maisonneuve et de Montréal. Depuis, je l'expose fièrement pour que ceux et celles qui visitent mon bureau puissent l'admirer.

Bravo à Suzanne Beaulieu et à toute l'équipe dévouée de La Gang à Rambrou! Merci de nous montrer que l'art appartient à tout le monde. Et joyeux 30e anniversaire!

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Gaspé.

### **Rendre hommage à Mme Mona Cahill**

#### **M. Stéphane Sainte-Croix**

**M. Sainte-Croix :** Merci, Mme la Présidente. Depuis 52 ans, Les Bateliers de Percé permettent à des générations de visiteurs de découvrir la splendeur du rocher Percé et de l'île Bonaventure.

Mme Mona Cahill fait partie depuis 35 ans de l'équipe qui contribue à la réussite de cette entreprise. Par son engagement constant et sa connaissance du milieu, elle participe de manière significative au développement touristique de Percé grâce à ses activités dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et du transport. Elle est de ces entrepreneurs qui participent concrètement au dynamisme de notre territoire.

En plus de ses engagements professionnels, Mme Cahill a assumé avec dévouement le rôle de proche aidante, un engagement qui complète son parcours remarquable.

Je souhaite aujourd'hui reconnaître et saluer son apport à la collectivité. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Jean-Lesage.

### **Souligner la Journée nationale de l'enfant**

#### **M. Sol Zanetti**

**M. Zanetti :** Merci, Mme la Présidente. J'aimerais saluer, dans les gradins aujourd'hui avec nous, les représentants des organismes ESPACE du Québec.

Le 20 novembre prochain aura lieu la journée nationale des enfants, rappelant que chaque enfant a le droit de grandir en sécurité dans un environnement sans violence.

Le Regroupement des organismes ESPACE du Québec et ses membres, qui ont comme mission de lutter contre la violence faite aux enfants, lancent la campagne *J'ai le droit d'être un enfant*. Ils nous invitent ainsi, chers collègues, à s'informer et se mobiliser pour que les droits fondamentaux des enfants soient pleinement reconnus et respectés.

Malgré l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'ONU, le 20 novembre 1989, trop de préjugés persistent encore. Respecter les droits des enfants, ce n'est pas leur accorder des privilèges, c'est protéger leur intégrité, leur sécurité et leur bien-être.

En cette journée et toutes les autres de l'année, écoutons, soutenons et protégeons les enfants pour bâtir un Québec où ils peuvent s'exprimer et réaliser leur plein potentiel.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Mes chères dames, au nom de la présidence, merci de faire... de votre travail, prendre soin des enfants, qui sont l'avenir pour le Québec.

Maintenant, je cède la parole à Mme la députée de Berthier.

**Rendre hommage à Mme Éleine Hémond****Mme Caroline Proulx**

**Mme Proulx :** Merci, Mme la Présidente. Je souhaite aujourd'hui rendre hommage à Éleine Hémond, autrice, journaliste, fondatrice de Femmes, Politique et Démocratie, une femme de conviction, une femme de vision qui a consacré littéralement sa vie à faire avancer la participation des femmes à la vie publique, au renforcement de la démocratie. Son engagement, sa bienveillance, son courage, Éleine Hémond a ouvert la voie à des générations de femmes qui, grâce à elle, ont osé prendre la place qui leur revient. Son héritage se poursuit à travers des institutions qu'elle a bâties, puis elle a transformé des vies.

À sa famille, à ses proches, à tous ceux et celles qu'elle a inspirés, au nom du gouvernement du Québec, nous souhaitons offrir nos plus sincères sympathies, mais surtout la profonde reconnaissance du travail qu'elle a accompli au fil des ans.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, Mme la députée. Je souhaite maintenant donner la parole à Mme la députée de Duplessis.

**Souligner la Grande semaine des tout-petits****Mme Kateri Champagne Jourdain**

**Mme Champagne Jourdain :** «Kuei», Mme la Présidente. Cette année marque la 10<sup>e</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits. Du 17 au 23 novembre prochains, j'invite donc tout le monde à porter fièrement le carré-doudou en appui aux familles du Québec et à souligner l'importance de la petite enfance dans le développement de nos communautés.

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail exceptionnel du Collectif Petite Enfance, qui mobilise tout le Québec chaque année pour faire entendre la voix des tout-petits. En 10 ans, bien du chemin a été parcouru en matière de sensibilisation, de services et de reconnaissance. Pour la prochaine décennie, souhaitons-nous de poursuivre sur cette belle lancée.

Et, puisque jeudi prochain nous soulignerons aussi la Journée mondiale de l'enfance, profitons-en pour renouveler notre engagement à offrir à chaque enfant la chance de s'épanouir pleinement. Continuons de leur offrir la chance d'un départ égal et heureux. Merci.

• (9 h 50) •

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, Mme la députée. Je souhaite maintenant donner la parole à M. le député de Joliette.

**Souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Librairie Martin****M. François St-Louis**

**M. St-Louis :** Merci, Mme la Présidente. Le 28 novembre prochain, nous aurons l'honneur et le privilège de célébrer un événement marquant d'une véritable institution culturelle joliettaise, soit le centenaire de la Librairie Martin.

C'est en 1925 que René Martin ouvre les portes de son établissement, alors connu sous le nom de René Martin, libraire et marchand de musique. Au cours des 100 dernières années, cette institution a su faire face à de nombreux défis tels que des déménagements, un incendie ainsi que les bouleversements apportés par l'ère numérique.

Il convient de souligner, Mme la Présidente, que la Librairie Martin est un modèle d'excellence, ayant été honorée de plusieurs prix et distinctions, dont le prix Arts-Affaires remis au Gala des Grands Prix Desjardins de la culture.

Ainsi, Mme la Présidente, j'adresse mes plus sincères félicitations à la famille Martin, à M. Luc Ayotte ainsi qu'à toute l'équipe de la librairie pour ce centenaire et les remercie chaleureusement pour leur dévouement à la promotion de notre culture. Cette librairie est depuis toujours un véritable sanctuaire de culture, d'apprentissage et de découverte. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, M. le député. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Vimont.

**Souligner la visite à l'Assemblée nationale de membres  
du Club de l'âge d'or italien de Laval****Mme Valérie Schmaltz**

**Mme Schmaltz :** Merci, Mme la Présidente. Alors, aujourd'hui, je suis très heureuse d'accueillir à l'Assemblée nationale des membres du Club de l'âge d'or italien de Laval. Votre visite, mes chers amis — ils ne sont peut-être pas encore arrivés, je ne le sais pas — c'est une belle occasion de découvrir l'intérieur de notre démocratie, notre Assemblée nationale, ce lieu symbolique qu'est la maison des citoyens.

Vous êtes un groupe dynamique, un groupe engagé et chaleureux qui fait rayonner la vitalité et la solidarité de la communauté italienne de Laval mais à Vimont. Votre participation à cette vie est précieuse, à cette vie communautaire, naturellement, je précise. Vous contribuez à tisser des liens et à enrichir notre société.

Mes sincères félicitations aussi à M. Giovanni Timeo, qui est le président du club, pour son engagement, son leadership et son dévouement auprès des membres. Grâce à lui et, bien sûr, à son équipe, le club continue d'être un lieu de rencontre, de partage et d'amitié.

Merci pour votre présence, bonne visite, et à tantôt. Merci.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Papineau.

### **Souligner le travail du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre**

#### **M. Mathieu Lacombe**

**M. Lacombe :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je veux souligner l'apport remarquable d'un organisme dédié à soutenir le développement économique de ma circonscription, favoriser l'achat local et créer une identité forte et rassembleuse pour notre territoire, le Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre.

Grâce à sa mission et ses nombreuses interventions de réseautage, de représentation, de maillage des acteurs économiques et d'organisation d'événements, de formation et de promotion des entreprises du secteur, le RGABL contribue vraiment à faire rayonner Buckingham, Masson-Angers et L'Ange-Gardien.

Je tiens tout particulièrement à saluer le travail du directeur général, Mario Ouimet, dont le leadership et le dynamisme portent le RGABL vers l'avant, ainsi que celui du conseil d'administration, sous la présidence de Steve Larose, dont l'engagement constant renforce l'efficacité de l'organisme.

Donc, aux membres, partenaires et bénévoles du RGABL, merci pour votre collaboration, votre esprit d'innovation et votre volonté de faire de la Basse-Lièvre un milieu où les affaires prospèrent, au bénéfice du bien commun.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, M. le député. Cela met fin à la déclaration de députés. Et je suspends les travaux quelques minutes.

*(Suspension de la séance à 9 h 53)*

*(Reprise à 10 h 07)*

**La Présidente :** Bonjour, tout le monde. Mesdames messieurs, bienvenue. Le parlement du Québec, c'est chez vous. Mmes, MM. les députés, nous allons nous recueillir, je vous prie, quelques instants. Merci, tout le monde. Veuillez vous asseoir.

### **Présence du consul général de la République fédérale d'Allemagne, M. Christian Wagner**

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, du consul général de la République fédérale d'Allemagne, M. Christian Wagner, à l'occasion de sa visite de prise de poste.

Et nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

### **Présentation de projets de loi**

À la rubrique Présentation de projets de loi, Mme la députée de Laporte.

**Mme Poulet :** Merci, Mme la Présidente. Je vous demande d'appeler l'article a du feuillet, s'il vous plaît.

### **Projet de loi n° 200**

**La Présidente :** À l'article a du feuillet, j'ai reçu le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal. La directrice de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. Je dépose donc ce rapport.

En conséquence, Mme la députée de Laporte présente le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal.

### **Mise aux voix**

Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

**Des voix :** Adopté.

**La Présidente :** Adopté. M. le leader du gouvernement.

**Renvoi à la Commission des finances publiques**

**M. Jolin-Barrette** : Bonjour, Mme la Présidente. Conformément au premier alinéa de l'article 267 du règlement, je propose la motion suivante :

«Que le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal — de la députée de Laporte — soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.» Merci.

**Mise aux voix**

**La Présidente** : Cette motion est-elle adoptée? Adopté. M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

**M. Cliche-Rivard** : Bonjour, Mme la Présidente. Je vous demanderais, s'il vous plaît, d'appeler l'article b du feuillet.

**Projet de loi n° 201**

**La Présidente** : À l'article b du feuillet, j'ai reçu le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec. La directrice de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. Je dépose donc ce rapport.

En conséquence, M. le député de Taschereau présente le projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec.

**Mise aux voix**

Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

**Des voix** : Adopté.

**La Présidente** : Adopté. Et M. le leader du gouvernement.

**M. Jolin-Barrette** : Alors, Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article c du feuillet, s'il vous plaît.

**Projet de loi n° 202**

**La Présidente** : À l'article c du feuillet, j'ai reçu le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi n° 202, Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore. La directrice de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. Je dépose donc ce rapport.

En conséquence, Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré présente le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore.

**Mise aux voix**

Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

**Des voix** : Adopté.

**La Présidente** : Adopté. M. le leader du gouvernement.

**Renvoi à la Commission des finances publiques**

**M. Jolin-Barrette** : Mme la Présidente, conformément au premier alinéa de l'article 267 du règlement, je propose la motion suivante :

«Que le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore, soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.» Merci.

**Mise aux voix**

**La Présidente** : Et cette motion est-elle adoptée? Adopté.

**Dépôt de documents**

Maintenant, à la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre des Finances.

**M. Girard (Groulx) :** Oui. Merci, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer l'évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2024 de Retraite Québec. Merci.

• (10 h 10) •

**La Présidente :** Ce document est déposé. Mme la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants.

**Mme Bélanger :** Mme la Présidente, permettez-moi de déposer le rapport d'activité 2024-2025 du Comité des partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes ainsi que le rapport de mise en oeuvre 2021-2026 de la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes. Merci.

**La Présidente :** Ces documents sont déposés. M. le leader du gouvernement.

**M. Jolin-Barrette :** Oui, Mme la Présidente, je dépose les réponses aux questions inscrites au feuillet le 2 octobre et le 7 octobre par le député de LaFontaine, la réponse à la question inscrite au feuillet le 21 octobre par la députée de Bourassa-Sauvé, les réponses aux questions inscrites au feuillet le 30 septembre et le 9 octobre par la députée de D'Arcy-McGee et, finalement, la réponse à la question inscrite au feuillet le 1er octobre par le député des Îles-de-la-Madeleine. Merci.

**La Présidente :** Ces documents sont déposés.

### Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la Commission de la culture et de l'éducation et député de LaFontaine.

### Consultations particulières sur le projet de loi n° 108

**M. Tanguay :** Oui. Merci, Mme la Présidente. Je dépose le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 11 et 12 novembre 2025, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique.

**La Présidente :** Ce rapport est déposé. M. le président de la Commission des finances publiques et député de Blainville.

### Consultations particulières sur le projet de loi n° 111

**M. Laframboise :** Mme la Présidente, je dépose le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 11 et 12 novembre 2025, a tenu des audiences publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions. Merci.

**La Présidente :** Et ce rapport est déposé. Pardon. M. le président de la Commission des institutions et député de Richmond.

### Auditions et étude détaillée du projet de loi n° 220

**M. Bachand :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. D'emblée, j'aimerais souligner le travail du député de Camille-Laurin, le député de Matane-Matapédia, mon collègue d'Acadie et le député de Chapleau, parce que j'ai le plaisir de déposer le rapport de la Commission des institutions qui, le 12 novembre 2025, a procédé à l'audition des intéressés et à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil. La commission a adopté le texte du projet de loi sans amendement.

### Mise aux voix

**La Présidente :** Et, dans ce cas-ci, je dois vous demander : Ce rapport est-il adopté?

**Des voix :** Adopté.

**La Présidente :** Adopté.

Il n'y a pas de dépôt de pétitions.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales sera tenu le vote reporté sur la motion de M. le député de LaFontaine débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

### Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales, et, pour ce faire, je cède la parole, en question principale, à la cheffe de l'opposition officielle.

#### Gestion du réseau de la santé et des services sociaux

##### Mme Marwah Rizqy

**Mme Rizqy :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. J'aimerais faire un suivi avec le premier ministre. Il y a exactement deux semaines, je lui ai posé une question sur le Centre obstétrique et de gynécologie de la Cité, qui a annoncé sa fermeture pour le 30 mars. Il a dit la chose suivante en cette Chambre : «On va leur trouver un autre endroit.» Depuis deux semaines, je me suis dit que sûrement lui ou son équipe, il y a quand même plusieurs personnes qui travaillent au bureau du premier ministre, ou quelqu'un du ministère de la Santé, ou quelqu'un de Santé Québec va prendre le téléphone pour rencontrer Dre Picard-Fortin, parce qu'après tout c'est quand même 1 500 suivis de grossesse annuellement, à cette clinique, et elle dessert quand même 20 % à 25 % de toutes les grossesses de Québec. C'est quand même assez important, il me semble.

Or, hier, Radio-Canada a fait un suivi. Aucune personne n'a contacté la clinique. Les canaux de communication sont ouverts, mais il n'y a personne qui les utilise. «Je commence à être confrontée avec la réalité que c'est une fermeture inévitable, que la santé des femmes, de la population qu'on dessert, pour le CHU de Québec, ce n'est pas une priorité, ni pour Santé Québec ou le gouvernement.» Fin de citation de Dre Vanessa Picard-Fortin.

Moi, j'aimerais vraiment savoir, si la santé des femmes, ce n'est pas une priorité pour le gouvernement, qu'est-ce qui va devenir une priorité? Parce qu'il me semble qu'en deux semaines quelqu'un quelque part aurait dû téléphoner pour s'assurer que cette clinique ne fermera pas.

**La Présidente :** La... Pardon. La réponse du premier ministre.

##### M. François Legault

**M. Legault :** Bien oui, Mme la Présidente, la cheffe de l'opposition officielle nous demande sans rire si la santé des femmes, c'est une priorité ou non pour notre gouvernement. Quand même, là, tu sais, jusqu'où on va descendre, au Parti libéral, pour poser des questions comme ça?

Mme la Présidente, je répète que, dans le centre obstétrique à Québec, le bail était terminé. Le ministre de la Santé m'assure qu'on travaille à essayer de trouver un nouveau... un nouvel endroit pour loger la clinique. Mais, oui, c'est une priorité pour notre gouvernement de bien s'occuper des femmes, en particulier des femmes qui accouchent, donc préparer bien ces femmes durant la grossesse. Donc, oui, on s'en occupe.

**La Présidente :** Première complémentaire.

##### Mme Marwah Rizqy

**Mme Rizqy :** Vous vous en occupez... Il s'en occupe tellement bien que personne n'a levé le téléphone pendant deux semaines. C'est drôle, hein, ils trouvent toujours de l'argent, dans ce gouvernement, pour mettre dans des projets informatiques qui dérapent.

Hier, là, j'ai posé la question sur SIFARH, pourquoi qu'en 2022 ils ont dit que ça allait coûter 202 millions, alors que le vrai montant, c'est 1,4 milliard de dollars. Le premier ministre me regardait, puis il dit toujours que je dis n'importe quoi, mais, si je peux le soulager, j'ai trouvé le fameux tableau du Conseil du trésor de 2022, et c'est marqué que le montant autorisé, c'est...

**La Présidente :** La réponse du premier ministre.

##### M. François Legault

**M. Legault :** Bon, vous allez convenir avec moi, Mme la Présidente, qu'on vient de changer de question, on est rendus maintenant sur un projet informatique, un projet informatique, et je l'ai dit clairement hier, où il y a une apparence d'avoir un problème. L'Autorité des marchés publics est en train de faire une enquête, et, encore une fois, le Parti libéral voudrait faire l'enquête à la place des autorités indépendantes. Donc, je pense qu'il faut laisser l'Autorité des marchés publics faire son enquête. On me dit qu'on devrait avoir un rapport bientôt. Donc, je ne pense pas que c'est au Parti libéral du Québec à donner des leçons...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Legault :** ...concernant les contrats qui ont été donnés. Rappelons-nous ce qui est arrivé à la SAAQ...

**La Présidente :** Deuxième complémentaire.

**Mme Marwah Rizqy**

**Mme Rizqy :** Mme Emmanuelle Huchet, directrice médicale de la Clinique L'Agora : «Avec l'adoption de la loi n° 2, il est plus qu'évident que le gouvernement n'a aucune sensibilité pour nos patients les plus vulnérables.» Bien, je suis obligée de donner raison à Mme Huchet. On préfère mettre et garocher l'argent des Québécois dans des projets, là, informatiques qui ont complètement dérapé.

Mais je suis convaincue que les gens aimeraient vraiment comprendre. Comment se fait-il que le gouvernement a préféré, la veille d'une élection, réduire le montant à 200 millions et non pas 1,4 milliard?

**La Présidente :** La réponse du premier ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault :** Bien, Mme la Présidente, vous avez entendu comme moi la cheffe de l'opposition officielle, qui dit : Le gouvernement garroche de l'argent. On n'a pas, chez nous, de Tony Tomassi qui demandait des contributions au Parti libéral en échange de permis de garderie. Je pense qu'on travaille à tous les jours pour l'intérêt commun, puis en particulier pour les femmes du Québec.

**La Présidente :** Troisième complémentaire.

**Mme Marwah Rizqy**

**Mme Rizqy :** Il est tellement féministe. On peut regarder son Conseil des ministres, qui respecte parfaitement la parité puis la zone paritaire.

Alors, les gens veulent savoir. Pourquoi qu'on n'est pas capables de maintenir nos services, au Québec, en santé? Pourquoi on n'est pas capables de garder L'Agora ouverte? Pourquoi on n'est pas capables de garder un centre d'obstétrique. Parce que le gouvernement gère mal notre argent. Parce que le gouvernement met notre argent dans un fonds qui n'arrête pas de finir de se creuser. Et, malheureusement, la vérité, c'est qu'ils ne sont pas capables de gérer les...

**La Présidente :** La réponse du premier ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault :** Bon, Mme la Présidente, de toute évidence, le Parti libéral est rendu au fond du baril pour trouver des questions. On est rendus sur la parité au Conseil des ministres.

Mme la Présidente, moi, je suis très fier d'avoir beaucoup de femmes fortes au Conseil des ministres. Donc, je ne vois pas où s'en va la cheffe de l'opposition officielle, encore une fois.

• (10 h 20) •

**La Présidente :** En question principale, je reconnais maintenant le député de Marquette.

**Suspension de l'application de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services****M. Enrico Ciccone**

**M. Ciccone :** Mme la Présidente, plus de 80 médecins gaspésiens, de Matapédia à Chandler, lancent un cri du coeur à la députée de Bonaventure. Dans la lettre que j'ai obtenue, ils dénoncent les effets délétères de la loi n° 2 du ministre de la Santé, une loi imposée sous bâillon qui tape sur les médecins, les menace de sanctions et les force à atteindre des cibles irréalistes, sans dialogue ni écoute. Ces médecins demandent à leur députée de choisir son camp : défendre son ministre de la Santé ou défendre sa région. Ils lui disent, et je cite : «Levez-vous, dénoncez cette absurdité.» Et je ferme les guillemets.

Mme la Présidente, la loi n° 2 met en péril l'accès aux soins pour les patients dans des milieux déjà fragiles comme la Gaspésie, où chaque médecin compte.

Alors, la députée de Bonaventure aura-t-elle le courage de voter pour notre motion demandant de suspendre la mauvaise loi n° 2 et ainsi défendre les patients et les médecins gaspésiens ou va-t-elle obéir à la ligne de son parti et abandonner ses citoyens? Merci, Mme la Présidente.

**La Présidente :** La réponse du ministre de la Santé.

**M. Christian Dubé**

**M. Dubé :** Bien, Mme la Présidente, il y a plusieurs éléments à la question, mais je voudrais rassurer les personnes des régions, que ce soit en Gaspésie, que ce soit en Abitibi, dans les régions, par exemple en Outaouais, où c'est plus

difficile, que, justement, ce que permet la loi n° 2, et c'est ça qu'on vise, c'est de donner le même service aux patients, aux Québécois de ces régions-là qui est offert partout au Québec. C'est ça, prendre en charge 100 % de la population.

Alors, les mesures qui sont mises en place, c'est justement pour être capable que des médecins qui sont, par exemple, dans nos grandes régions de Québec, de Sherbrooke... de pouvoir aider lorsque c'est possible, d'être capable d'aider dans nos régions.

Alors, justement, une des visions importantes, une des missions importantes de la loi n° 2, c'est d'aller aider dans les régions. Et c'est pour ça qu'il se fait des... ce qu'on appelle des plans de couverture, autant du côté des omnipraticiens que des spécialistes.

Alors, Mme la Présidente, je le répète, on a une vision très claire, c'est de prendre en charge toute la population du Québec, toute la population du Québec, et ça inclut sûrement nos régions, et c'est ça, l'objectif de la loi. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Présidente :** Première complémentaire. Et, pour ce faire, je reconnais la députée de Robert-Baldwin.

### **Mme Brigitte B. Garceau**

**Mme Garceau :** Merci. Deux médecins du GMF de Bécancour vont démissionner en raison des conditions coercitives de la loi matraque. Dans sa lettre déchirante adressée aux députés, Dr Charles Couturier annonce qu'il quittera le GMF qu'il a lui-même bâti, et je le cite : «C'est un beau château de cartes qui tenait à peine, maintenant en flammes, que notre député local n'est même pas venu visiter avant d'y mettre le feu.»

Est-ce que le député de Nicolet-Bécancour va avoir le courage de se tenir debout pour ses citoyens et voter pour la suspension de la loi n° 2?

**La Présidente :** La réponse du ministre de la Santé.

### **M. Christian Dubé**

**M. Dubé :** Alors, Mme la Présidente, il faut faire une différence, en ce moment, très claire, là, entre la loi n° 2 et l'application sur les GMF. Soyons très clairs, la loi n° 2, c'est pour la rémunération des médecins. C'est ça, la loi n° 2. Ce qu'on discute ici, c'est le programme de GMF, qui va être renouvelé à partir du 1er avril 2026, et les conditions vont être meilleures que celles qu'on a actuellement.

On n'a pas été capables d'expliquer les conditions qui vont être en place parce qu'on est dans la négociation, et la fédération des médecins ne participe pas à ces négociations-là. Soyons très clairs. Et c'est pour ça que ma collègue, ce matin...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Dubé :** ...invite les deux fédérations à venir aux tables pour qu'on puisse...

**La Présidente :** Deuxième complémentaire. Et, pour ce faire, je reconnais la députée de Notre-Dame-de-Grâce.

### **Mme Désirée McGraw**

**Mme McGraw :** Mme la Présidente, des GMF à Bromont, Cowansville et Sutton sont sur le point de fermer. Je cite Dre Judith Gagné, cocheffe du GMF à Bromont : «On est très inquiets pour notre avenir, mais surtout pour la qualité et la continuité des soins à nos patients.»

Les médecins interpellent la députée et la ministre responsable de l'Estrie. Comme ses collègues, elle a un choix à faire. Va-t-elle... va-t-elle défendre ses concitoyens ou va-t-elle défendre cette mauvaise loi n° 2?

**La Présidente :** La réponse du ministre de la Santé.

### **M. Christian Dubé**

**M. Dubé :** Alors, encore une fois, Mme la Présidente, je veux faire une différence entre la loi n° 2 et la question des GMF. Le programme des GMF, qui va être renouvelé au 1er avril 2026, ne tient pas compte de ça du tout. Moi, ce que j'invite, et je l'ai dit à tout le monde, et on va le redire, venez aux tables pour avoir au moins la responsabilité d'expliquer correctement ce que la loi n° 2 fait et venez aux tables aussi pour qu'on puisse finaliser le programme des GMF, qui va entrer en fonction le 1er avril 2026.

Mme la Présidente, j'aimerais bien que les propriétaires de GMF prennent l'information avant de prendre ce genre de décision là. L'information n'a pas été véhiculée par les fédérations. On va le faire.

**La Présidente :** En question principale, je reconnais maintenant le député de LaFontaine.

**Suspension de dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services**

**M. Marc Tanguay**

**M. Tanguay :** Bien oui, ils auraient pu prendre l'information dans la nuit du 24 au 25 octobre, durant le cinq heures d'article par article. Le ministre, lui, il ne va pas aux webinaires, il connaît sa loi. La discussion qu'on va avoir aura été de la nature d'un article par article. J'ai hâte de voir s'il va pouvoir répondre à ma question, parce qu'il ne va pas aux webinaires, mais il connaît sa loi.

Il n'y a pas une seule journée où on ne voit pas la pagaille qui a été créée. Ça fait maintenant trois semaines, Mme la Présidente, bientôt trois semaines qu'il a créé la pagaille, qu'il a enfoncé 214 articles dans la gorge de tout le monde.

Ce matin, dans un autre geste désespéré, il a dit suspendre les mesures d'assiduité. Selon notre analyse, ce sont les articles 141 à 163, à savoir les surveillants. Pourquoi n'a-t-il pas fait le débat avant d'adopter ces articles?

Maintenant, j'ai une question pour lui. Est-il vrai de croire que les articles 169 à 204, sur les inspections et les enquêteurs, eux, ne sont pas suspendus, oui ou non?

**La Présidente :** La réponse du ministre de la Santé.

**M. Christian Dubé**

**M. Dubé :** Mme la Présidente, j'apprécie votre patience puis je vais recommencer encore une fois.

Durant l'été, depuis le dépôt du projet de loi n° 106, qui avait comme objectif de faire la prise en charge de 100 % des Québécois, ce projet de loi là a été mis de côté pour permettre la discussion avec les deux fédérations, particulièrement avec la FMOQ, qui n'a pas voulu discuter, aucunement, du projet de loi n° 106 durant tout l'été. On voulait... Plusieurs fois, deux fois, entre autres, où nos négociateurs sont venus aux tables présenter à la fédération des médecins et dire : Voici ce serait quoi, la nouvelle rémunération, voulez-vous commenter? Savez-vous ce qu'ils ont fait, les négociateurs? Ils se sont levés puis ils ont dit : On ne veut pas parler de ça. Alors, nous faire reprocher aujourd'hui qu'on a été obligés de déposer un projet de loi, après plus de deux ans d'attente du renouvellement des conditions, bien, je m'excuse, ce n'est pas notre façon de faire.

Nous, on a offert aux fédérations de leur expliquer la loi. Ils n'ont pas voulu le faire. Bien, ils en paient les conséquences aujourd'hui.

**La Présidente :** Première complémentaire.

**M. Marc Tanguay**

**M. Tanguay :** Peut-il donc faire oeuvre pédagogique? Ma question, elle est claire, il n'y a pas de faux-fuyant, là, elle est toute simple. Les articles de répression, c'étaient les articles 131 à 204. Il a, selon notre analyse, dit qu'il n'allait pas adopter le décret — que vaut sa parole, ça, c'est une autre question — touchant les articles 141 à 163...

**Une voix :** ...

**La Présidente :** Oui, M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

**M. Jolin-Barrette :** ...prendre la parole d'un député. S'il remet en cause la parole du ministre, Mme la Présidente...

**La Présidente :** Merci beaucoup, M. le leader. Ici, le député posait une question. Et j'aimerais qu'il poursuive sa question. Il reste huit secondes. Et on demeure respectueux, on demeure respectueux. Huit secondes. Allez-y.

**M. Tanguay :** Je m'excuse, je n'ai aucun motif de remettre sa parole en doute, Mme la Présidente. Les articles 169 à 204 sont-ils suspendus?

**La Présidente :** La réponse du ministre.

**M. Christian Dubé**

**M. Dubé :** Mme la Présidente, sur ce ton très positif, je vais continuer, Mme la Présidente. C'est très clair, l'engagement qu'on a pris ce matin. Ce qui dérangeait le plus les médecins, c'était la mention, ce qu'on appelle, du suivi, du suivi sur l'assiduité. Et on a écouté les médecins, au cours des dernières semaines. On en a rencontré sur une base individuelle, parce qu'encore une fois la fédération n'est pas aux tables. Alors, nous, on a écouté, et ces gens-là nous ont dit : Ce qui nous agace, c'est le suivi. Alors, on s'est dit : Bien, parfait. Ils n'étaient même pas en application dans la loi. Alors, on est allés plus loin, ce matin, on a dit : On s'engage à ne pas faire ces mesures-là...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Dubé :** ...parce qu'on veut que vous reveniez à la table pour pouvoir discuter.

**La Présidente :** Deuxième complémentaire.

**M. Marc Tanguay**

**M. Tanguay :** Je ne peux que conclure que le ministre ne connaît pas sa loi. J'essaie d'avoir un dialogue, là. Il dit : Ça prend des webinaires pour l'expliquer, je lui donne l'occasion, là, «prime time», de l'expliquer, sa loi. Enquêteur, inspecteur, pénalités, poursuites, les articles 169 à 204 sont toujours en vigueur. Il est incapable, Mme la Présidente, de me dire si son annonce, ce matin, touchait ces articles-là.

Il a une seule chose à faire, suspendre sa loi, plutôt que d'essayer de sauver sa face.

**La Présidente :** La réponse du ministre.

**M. Christian Dubé**

**M. Dubé :** Bon. OK. Alors, écoutez, Mme la Présidente, j'ai expliqué plusieurs fois, au cours des dernières semaines, puis je m'excuse d'avoir à répéter toujours la même chose, notre projet de loi fait en sorte qu'on veut changer la rémunération des médecins. Pourquoi? C'est quoi, l'objectif? C'est d'être capable de prendre 100 % de la population en charge. Les Québécois comprennent très bien qu'on ne pouvait plus attendre. On ne pouvait plus attendre pour être capable de prendre 100 % de la population en charge, Mme la Présidente. Que le Parti libéral n'aime pas ça, c'est leur problème. Nous, on ne reculera pas. On a dit qu'on était là pour faire ces changements-là, qui sont difficiles.

**La Présidente :** En terminant.

**M. Dubé :** Mme la Présidente, je pense qu'il faut comprendre qu'on est très différent du Parti libéral, puis on va livrer...  
• (10 h 30) •

**La Présidente :** En question... En question principale, je reconnais maintenant le député de Pontiac.

**Maintien des emplois dans l'industrie forestière**

**M. André Fortin**

**M. Fortin :** Mme la Présidente, j'aimerais ça qu'on soit clairs avec les Québécois qui travaillent dans l'industrie forestière, parce que le gouvernement a passé la semaine à dire une chose et son contraire.

Le premier ministre prédit qu'on va perdre 30 000 emplois dans le secteur forestier, mais le ministre du Développement économique dit, et je le cite : «Il n'est pas question de perdre 30 000 emplois.» Deux versions complètement, diamétralement opposées. Mais ce n'est pas tout. De son côté, le ministre des Forêts dit : Jamais on ne va laisser tomber l'industrie forestière et ses travailleurs, mais, de l'autre côté, le premier ministre, il ne les a pas juste laissés tomber, il les voit déjà en requalification, il les voit déjà travailler chez Hydro-Québec.

Mme la Présidente, est-ce qu'au gouvernement, là... est-ce qu'ils comprennent que les travailleurs de la forêt, ce n'est pas des pions qu'on peut déplacer comme sur un jeu d'échecs puis que l'industrie, elle a besoin d'une vision claire de la part d'un gouvernement qui ne les sacrifiera pas à la première occasion?

**La Présidente :** La réponse du ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

**M. Jean-François Simard**

**M. Simard :** Alors, Mme la Présidente, à nouveau, merci pour la question de mon collègue.

Nous avons eu la chance ensemble, en débat de fin de séance, avant-hier soir, d'échanger sur l'importante crise qui sévit actuellement dans l'industrie forestière. Et c'est l'occasion pour moi de rappeler en cette Chambre et à toute la population qui nous écoute que le gouvernement du Québec n'abandonnera pas l'industrie forestière, que nous serons à ses... à ses côtés, quelles que soient les difficultés qu'elle rencontre.

J'ai eu l'occasion, au cours des derniers jours, de m'adresser avec le président du Conseil de l'industrie forestière, M. Jean-François Champoux, j'ai eu la chance de parler avec le président de la Fédération québécoise des municipalités Québec, M. Jacques Demers, et j'ai pu également échanger avec un grand nombre d'entrepreneurs, d'employés du secteur industriel, et nous sommes déjà à l'oeuvre. 1,5 milliard de dollars d'investi dans cette industrie depuis l'été 2023. 70 millions de rabais consentis sur l'achat de la fibre, qui donne de la flexibilité financière à nos entreprises. Nous avons fait beaucoup...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Simard :** ...et nous ferons encore beaucoup à l'avenir.

**La Présidente :** Première complémentaire.

**M. André Fortin**

**M. Fortin :** Le ministre des Forêts peut bien essayer de remettre la pâte à dents dans le tube, mais le premier ministre a déjà étalé la vision de son gouvernement. Puis ce n'est pas juste lui, la ministre de l'Économie a fait la même chose. Au 98,5, elle a dit : «Si on regarde le secteur forestier, ce n'est pas possible pour les entreprises de perdurer dans un contexte pareil.» Pas possible. Elle a pris ça où? Parce que Boisaco, à matin, là, dit : «Nous, on n'est pas dans une perspective de vouloir mettre les gens à pied, on est dans l'optique d'essayer de tirer notre épingle du jeu.»

L'industrie, elle veut se battre. Pourquoi le gouvernement, lui, il abandonne?

**La Présidente :** La réponse du ministre.

**M. Jean-François Simard**

**M. Simard :** Bien, Mme la Présidente, je comprends le rôle parfois ingrat d'une opposition, qui est de critiquer et de réclamer plus, mais cela aussi prend une contrepartie, celle des propositions, celle des alternatives, celle d'être constructif dans la proposition. Et qu'est-ce qu'on entend, du côté du Parti libéral, à part un long silence, à part... puis à part l'abandon de son propre chef par rapport à l'industrie forestière? Pas grand-chose.

Moi, ce que je vous dis, c'est que nous sommes en relation étroite avec l'industrie forestière, qui a le goût de se battre, qui ne veut pas lancer la serviette. On sera avec elle. Oui, les moments sont difficiles. Bien, c'est justement là où on reconnaît les gens qui ont le goût de se battre. On est avec l'industrie, on a déjà un fonds de...

**La Présidente :** Deuxième complémentaire.

**M. André Fortin**

**M. Fortin :** Aïe! ça va faire, les paroles vides, là! Honnêtement, là, qu'est-ce qu'il a, lui, à proposer? Parce que le premier ministre, il a dit : Ah! bien, le régime forestier, ça ne va rien sauver. Puis sa ministre de l'Économie, elle dit : Bien, ça ne peut pas, ce n'est pas possible de perdurer en entreprise dans le contexte.

Alors, lui, là, aujourd'hui, qu'est-ce qu'il a à proposer? Qu'est-ce qu'il lui reste? Parce qu'à date tout ce qu'ils ont réussi à faire, cette semaine, c'est créer de l'incertitude, créer de la colère puis de l'inquiétude.

Quand les nouveaux préfets sont rendus à dire que c'est une claque en pleine face, là, peut-être qu'ils devraient penser à ce qu'ils disent.

**La Présidente :** La réponse du ministre.

**M. Jean-François Simard**

**M. Simard :** Alors, Mme la Présidente, il y a des moments, dans l'histoire d'une nation, où nous devons être solidaires. Et actuellement notre nation, elle fait face à la pire attaque commerciale qu'elle n'a jamais subie, probablement, de l'administration Trump. Nous avons 45 %, 45 % de tarifs douaniers sur le bois d'oeuvre et nous sommes en relation étroite avec l'entreprise pour les soutenir financièrement au niveau de la liquidité. Ils ont besoin de liquidités. Nous avons d'ailleurs mis en place un fonds, le fonds PARESAU, un fonds de 100 millions de dollars, qui, du reste, n'est pas encore épuisé, qui est à la disponibilité de nos entrepreneurs, ainsi que le fonds FRONTIERE, qui sert à la diversification de nos...

**La Présidente :** En question principale, je reconnais maintenant la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

**Plan de lutte contre l'itinérance à Montréal****Mme Ruba Ghazal**

**Mme Ghazal :** Merci, Mme la Présidente. Vous l'avez vu, l'hiver est arrivé plus tôt cette année. Et, comme à chaque début d'hiver, je suis extrêmement, extrêmement inquiète pour les êtres humains qui vivent et dorment dans la rue.

Après les élections municipales, j'ai interpellé le premier ministre sur l'itinérance, puis il m'avait répondu qu'il fait des miracles. Hier, la nouvelle mairesse de Montréal a lancé un vrai cri du coeur devant l'urgence de la situation des personnes qui n'ont pas de logement à cause de la crise. Elle ne demande pas de miracles, elle, elle demande d'avoir les moyens pour agir face à l'urgence de la situation de la crise de l'itinérance. Elle a dit qu'elle a ajouté 140, 150 places de plus dans les haltes-chaleur, mais elle reconnaît que ce n'est pas suffisant.

La mairesse veut exercer un leadership fort pour agir sur la crise de l'itinérance, mais elle manque de moyens, elle manque de ressources. Elle veut mobiliser tous les acteurs, y compris les CIUSSS et le gouvernement du Québec.

Est-ce que le premier ministre sera au rendez-vous? Est-ce qu'il accepte de répondre à l'appel de Mme Soraya Ferrada Martínez en lui donnant les moyens et les ressources pour agir rapidement et urgemment sur la crise de l'itinérance à Montréal?

**La Présidente :** La réponse du premier ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault :** Oui. Mme la Présidente, il y a plusieurs causes à la crise de l'itinérance qu'on vit actuellement, entre autres une augmentation, une explosion, je dirais, de problèmes de santé mentale depuis la pandémie, évidemment aussi le manque de logements à prix abordable. Et, depuis qu'on est au pouvoir, on a doublé le nombre de places pour les itinérants à Montréal. J'ai eu l'occasion de parler avec la nouvelle mairesse de Montréal, qui souhaite travailler davantage en collaboration avec le gouvernement. Il y a une responsabilité aussi qui revient à la ville de Montréal dans ce problème.

Mme la Présidente, on a investi plus de 1 milliard depuis seulement quatre ans dans l'itinérance et on va continuer de suivre le dossier, mais, entre autres, construire des logements, ça prend un certain temps.

Donc, on travaille très fort, on en a fait beaucoup, mais la demande explose. On a, entre autres, un enjeu avec les demandeurs d'asile, 180 000 demandeurs d'asile. La moitié des demandeurs d'asile qui arrivent au Canada arrivent à Montréal. Donc, Mme la Présidente, on doit aussi avoir un support du gouvernement fédéral. Puis la moitié des demandeurs d'asile ne sont pas des vrais demandeurs d'asile. Ça prend trois ans au gouvernement fédéral pour être capable d'évaluer chaque dossier.

**La Présidente :** En terminant.

**M. Legault :** Il faut réduire ça.

**La Présidente :** Première complémentaire.

**Mme Ruba Ghazal**

**Mme Ghazal :** Mme la Présidente, que répond le premier ministre à la mairesse, même pas à moi? Elle lui pose... elle lui demande d'avoir les ressources, les moyens pour agir. Elle fait ce qu'elle peut, mais elle n'a pas de ressources. Même les organismes communautaires, cet hiver, ont dû couper du monde, alors qu'on est en pleine crise humanitaire de l'itinérance, parce qu'ils n'ont pas les moyens, ils n'ont pas de ressources. Ce que j'ai entendu le premier ministre me dire, c'est de me parler du passé, de me parler des causes de l'itinérance. Je n'ai entendu aucun engagement.

Est-ce qu'il va exercer, lui aussi, un leadership...

• (10 h 40) •

**La Présidente :** La réponse du premier ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault :** Bien, Mme la Présidente, j'étais en train de dire, on a actuellement 180 000 demandeurs d'asile. Il y a des pays, comme la France, où ça prend trois mois à évaluer un dossier. Le gouvernement fédéral, ça lui prend trois ans, trois ans avant de décider si c'est vrai que c'est un demandeur d'asile ou non. Puis on sait, de façon historique, que la moitié ne sont pas des vrais demandeurs d'asile.

Donc, Mme la Présidente, je comprends que la cheffe de Québec solidaire voudrait accueillir tout le monde, mais, à un moment donné, on a une capacité d'accueil à respecter.

**La Présidente :** Deuxième complémentaire.

**Mme Ruba Ghazal**

**Mme Ghazal :** Dans la réponse du premier ministre, je n'ai pas entendu le mot «itinérance» une seule fois. J'ai entendu plein de choses, mais pas itinérance. Là, maintenant, ce que je pose comme question, c'est la question de la mairesse, Mme Soraya, qui interpelle le gouvernement, qui veut interpeler tous les acteurs face à la situation urgente. C'est une vraie crise. Peut-être que le premier ministre ne s'intéresse pas beaucoup à Montréal, mais la mairesse lui demande sa collaboration pour travailler avec lui pour contrer la crise.

Qu'est-ce qu'il va faire sur l'itinérance?

**La Présidente :** La réponse du premier ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault :** Oui. Bien, Mme la Présidente, je l'ai dit, là, je vais le répéter, peut-être que la cheffe du deuxième groupe d'opposition n'écoutait pas. On a doublé le nombre de places d'hébergement pour l'itinérance, 1 milliard. On a doublé le budget pour les organismes communautaires, dont plusieurs s'occupent d'itinérance. Ça, c'est une autre augmentation de 1 milliard.

Mme la Présidente, à un moment donné, il serait peut-être temps que Québec solidaire nous supporte puis dise : On a dépassé notre capacité d'accueil. Je sais qu'ils sont contre ça, nous accusent de tous les maux, mais, à un moment donné, il faut être réaliste.

**La Présidente :** En question principale, je reconnais maintenant le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

**Plan de lutte contre l'itinérance****M. Guillaume Cliche-Rivard**

**M. Cliche-Rivard :** Mme la Présidente, vendredi dernier, par l'entremise de Patrick Lagacé, dans *La Presse*, le Québec tout entier découvrait l'histoire crève-coeur de Manu, un enfant de la DPJ, qui vit maintenant dans la rue depuis bientôt cinq ans. Manu, je l'ai rencontré sur le terrain en faisant, justement, le tour de ces ressources en itinérance pour écouter les gens, puis c'est là que Manu m'a raconté son histoire et comment trop d'obstacles l'empêchent de s'en sortir.

Quand tu ne sais pas où tu vas dormir le soir, quand tu ne sais pas si tu vas manger demain, bien, mettre la main sur tes deux derniers avis de cotisation d'impôt, là, c'est un méchant défi. Mais sans ça c'est impossible pour Manu d'accéder à une place en HLM pour commencer à s'en sortir. Pourtant, comme prestataire d'aide sociale, c'est évident qu'il devrait y avoir accès.

Ma question est pour la ministre de l'Habitation mais aussi pour la ministre des Services sociaux. Acceptent-elles qu'on travaille ensemble pour sortir Manu de l'hiver, pour qu'il ne passe pas un sixième hiver au froid? Acceptent-elles mon invitation?

**La Présidente :** La réponse de la ministre responsable de l'Habitation.

**Mme Caroline Proulx**

**Mme Proulx :** Merci, Mme la Présidente. Oui, j'ai lu avec intérêt cet article-là la semaine passée. La hausse de l'itinérance qu'on connaît en ce moment, je veux juste être très claire, là, ça va être ma priorité. L'idée, ce n'est pas de compliquer la vie de l'itinérance, mais vraiment de les aider. Puis je vais être très claire, ce matin, là, je vais m'adresser aux offices municipaux, l'idée de fournir une preuve de revenu, là : une fois que la personne a retrouvé sa stabilité. Comme dirait ma mère, utilisez le GBS, le gros bon sens. C'est ce que je vais dire aux offices d'habitation municipaux aujourd'hui, de faire preuve de souplesse, de compréhension et d'accompagnement. Si au jour 1 ils ne sont pas en mesure, Mme la Présidente, de déposer leurs T4 ou des documents qui sont demandés par les offices municipaux, je demande ici un peu de compréhension, un peu d'humanisme.

D'ailleurs, la Société d'habitation du Québec, là, je veux rassurer tout le monde, a envoyé un message très clair à tous les OMH que, s'il y a des gens qui se présentent là et qui n'ont pas leurs T4... Moi-même, Mme la Présidente, j'ai de la misère à les trouver année après année.

**La Présidente :** En terminant.

**Mme Proulx :** On va demander... On va demander, donc, à ces gens-là d'avoir beaucoup de souplesse, Mme la Présidente.

**La Présidente :** Première complémentaire.

**M. Guillaume Cliche-Rivard**

**M. Cliche-Rivard :** Merci, Mme la Présidente. Je remercie vraiment la ministre pour son écoute et son ouverture. Je sens qu'ensemble, dans ce dossier-là... On avait travaillé aussi avec l'ex-ministre de l'Habitation. Je sens qu'on peut faire quand même des petits pas qui peuvent faire une différence. À chaque proposition qu'on met de l'avant, qui est adoptée de l'autre côté, on se permet de régler, lentement mais sûrement, certains volets de la crise de l'itinérance.

Alors, j'aurai d'autres propositions, évidemment. Je veux simplement m'assurer que, s'il y a une modification réglementaire à faire, vous allez la faire, Mme la ministre, parce que c'est ce qu'on...

**La Présidente :** La réponse de la ministre.

**Mme Caroline Proulx**

**Mme Proulx :** Bien, en fait, Mme la Présidente, ce n'est pas de réorganiser les règlements, c'est d'être très clair, au niveau des offices municipaux, d'être tolérants; quand il y a des cas comme ceux de Manu qui se présentent chez eux, bien, d'avoir une tolérance. Nous, ce qu'on veut, c'est réintégrer ces gens-là au logement, ce n'est pas de les laisser dans la rue. Alors, on demande cette grande flexibilité-là.

Puis augmenter l'offre, évidemment, c'est l'objectif final. Puis je veux saluer mon ex-collègue député de Taillon, qui, quand même, avait mis 280 millions de dollars, Mme la Présidente, là, pour accompagner, là, et faire en sorte que les gens en situation d'itinérance ou sur le point de tomber dans l'itinérance...

**La Présidente :** En terminant.

**Mme Proulx :** ...peuvent avoir accès facilement à des ressources et à du logement.

**La Présidente :** Deuxième complémentaire.

**M. Guillaume Cliche-Rivard**

**M. Cliche-Rivard :** Mme la Présidente, si la ministre accepterait, si c'est possible, de déposer la directive qu'elle a envoyée aux offices d'habitation, ça va nous permettre, à nous, de faire le relais sur le terrain, d'être certains que ces situations-là, comme celle de Manu, comme celles de véhiculées... parce qu'il n'est pas tout seul, là, d'être certains que ça n'arrive plus, puis que, quand on a des problématiques comme ça, en comté, partout au Québec, là, partout, les députés, ici... qu'on puisse se référer à la directive. Si elle peut la déposer ici ou qu'elle nous l'envoie, je pense que tout le monde pourrait être gagnant, gagnante de cette information.

**La Présidente :** Et la réponse de la ministre responsable des Services sociaux.

**Mme Sonia Bélanger**

**Mme Bélanger :** Oui, Mme la Présidente. Très sensible à la situation que Manu vit et que des dizaines, des centaines de jeunes, lorsqu'ils quittent les centres jeunesse, se retrouvent, à la vie adulte.

On travaille actuellement à des projets pour les accompagner concrètement, puis effectivement, ma collègue de l'Habitation l'a mentionné, ça passe par du logement et de l'accompagnement. J'ai eu l'occasion d'inaugurer, il y a quelques semaines, un projet extraordinaire ici, à Québec, qu'on appelle Le Zénith, qui est vraiment ça, c'est du logement abordable avec un accompagnement des centres jeunesse, avec la possibilité de poursuivre leurs études, de trouver un emploi. Ce sont des milieux comme ça qu'il faut construire, au Québec, pour aider nos jeunes, Mme la Présidente, qui sortent des...

**La Présidente :** En question principale, je reconnais maintenant le député d'Arthabaska.

**Intégration et francisation des immigrants****M. Alex Boissonneault**

**M. Boissonneault :** Merci, Mme la Présidente. Cette semaine, le Commissaire à la langue française a présenté un portrait inquiétant de l'intégration au Québec. Je ne sais pas si le ministre responsable saisit bien l'ampleur des chiffres qui sont présentés.

Je vous donne deux exemples. À Longueuil, en 2004, il y avait en moyenne 81 % des élèves des écoles primaires qui étaient de troisième génération ou plus. En 2024, c'est passé à 46 %. On sort de la région de Montréal. À Québec, Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge, on était à 85 %, on est passé à 51 %.

Il y a un enjeu de mixité sur le terrain, puis c'est inquiétant pour la protection du français puis la protection de notre culture. En fait, on est en train de franchir un point de bascule, à Montréal, à Québec, à Gatineau, en matière d'intégration en raison des décisions du gouvernement fédéral mais aussi en raison de ce gouvernement, des décisions de ce gouvernement.

Donc, moi, ma question, Mme la Présidente, c'est : Est-ce que le ministre assume les responsabilités de ce gouvernement dans le bouleversement démographique qu'on est en train de vivre?

**La Présidente :** La réponse du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

**M. Jean-François Roberge**

**M. Roberge :** Merci, Mme la Présidente. Je remercie le collègue pour sa question, qui touche la question de l'immigration, de l'intégration, de la langue française, du vivre-ensemble. Le Commissaire à la langue française, en réalité, fait la même lecture que la lecture que le gouvernement a faite de la situation, je vous dirais, depuis déjà au moins deux ans, lorsqu'on réfléchissait à la nécessité de se doter d'un modèle d'intégration qui nous est propre. C'est pour ça qu'au printemps dernier on a déposé, discuté, adopté notre modèle d'intégration, l'intégration nationale, dans notre Loi sur l'intégration à la nation québécoise. Et, en ce moment, bien, on est en train de travailler sur une politique qui va permettre d'incarner ces nouveaux principes là avec l'ensemble des ministères, des organismes qu'on a sur le territoire, nos partenaires aussi, les organismes sans but lucratif, et on va dans cette direction-là.

Je pense qu'on s'entend, mon collègue et moi, comme on s'entend avec la vision du Commissaire à la langue française, la nécessité de s'assurer que les gens qui arrivent ici puissent s'intégrer à la nation québécoise. Apprendre la langue, oui, mais pas seulement. S'intégrer à la nation, c'est aussi partager notre culture commune. Et, pour faire ça, bien, oui, il faut de la diversité, évidemment, mais il faut de la mixité...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Roberge :** ...il faut que les gens qui arrivent puissent connaître et rencontrer des Québécois d'origine. On va travailler dans cette direction-là.

• (10 h 50) •

**La Présidente :** Première complémentaire.

**M. Alex Boissonneault**

**M. Boissonneault :** Mme la Présidente, j'entends bien le ministre, mais il y a les chiffres. Les chiffres sont importants. Moi, je me souviens du premier ministre, en 2022, qui demandait un mandat fort à la population pour aller chercher tous les pouvoirs en immigration à Ottawa. Il parlait de la survie de la nation québécoise, il disait que c'est pour éviter la louisianisation. Ce sont ses mots.

Est-ce qu'on réalise, dans ce gouvernement, est-ce que le ministre réalise qu'il est passé, le temps de quémander des pouvoirs à Ottawa, puis que, là, il faut agir concrètement parce qu'il y a quelque chose qui se passe sur le terrain?

**La Présidente :** La réponse du ministre.

**M. Jean-François Roberge**

**M. Roberge :** Mme la Présidente, j'adore la posture de mon collègue, parce que, pour une fois, au Parti québécois, on ne se pose pas en victime d'Ottawa, mais on dit : On est des nationalistes, agissons. C'est ce que nous faisons, ce que nous avons fait.

Dans les dernières années, la régionalisation est passée de 19 % à 33 %. Auparavant, les gens s'installaient exclusivement dans le Grand Montréal. Maintenant, de plus en plus, on la réussit. Mais on veut donner un coup de barre beaucoup plus fort que ça. L'an dernier... La semaine dernière, on a annoncé une politique d'immigration où on réduit les seuils de 60 000 à 45 000, une réduction de 25 %, mais surtout on prend réellement le virage de la régionalisation. Plutôt que d'accueillir des gens à Montréal et essayer de les convaincre de déménager en région...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Roberge :** ...on va les accueillir en région et les intégrer en région.

**La Présidente :** Deuxième complémentaire.

**M. Alex Boissonneault**

**M. Boissonneault :** Je comprends les intentions du ministre, Mme la Présidente, mais ça ne fonctionne pas. Il y a une absence de mixité sur le terrain, il y a un renversement démographique. En fait, on est en train de franchir un point de bascule à Montréal, à Québec, à Gatineau. Visiblement, le plan A ne fonctionne pas.

Moi, ce que je demande au ministre, c'est : Est-ce qu'il y a un plan B?

**La Présidente :** La réponse du ministre.

**M. Jean-François Roberge**

**M. Roberge :** Mme la Présidente, ce que nous faisons fonctionne. On a augmenté de 19 % à 33 % le nombre d'immigrants, la proportion d'immigrants qui s'installent à l'extérieur de Montréal. Puis on a dit : Savez-vous quoi? On va faire plus. On va réellement changer notre perspective. On va s'assurer que les gens arrivent... non seulement n'arrivent pas à Montréal et qu'ils déménagent, on va les installer en région.

Donc, je suis d'accord avec le collègue pour ne pas faire, dans les 10 prochaines années, ce qu'on a fait dans les 10, dans les 20, dans les 30 dernières années. Nous sommes engagés dans cette même direction pour réussir l'intégration à la nation québécoise. Je comprends que je vais pouvoir compter sur la collaboration de mon collègue.

**La Présidente :** Et, en question principale, je reconnais maintenant le député de Taschereau.

**Stratégie du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté****M. Etienne Grandmont**

**M. Grandmont :** Mme la Présidente, le premier ministre, souvent, aime répondre à nos questions sur le coût de la vie en disant que le revenu disponible augmente, au Québec. C'est vrai, mais en même temps ce n'est pas vrai pour tout le monde. J'ai le graphique ici qui illustre très bien, de façon claire, que l'ampleur du fossé s'est creusée pendant la pandémie. Donc, entre 2020 et 2024, le 20 % le plus riche, le quintile le plus riche au Québec a vu son revenu disponible augmenter de 50 %; celui du quintile le plus pauvre au Québec, ses revenus diminuer de 2 %.

Alors, le constat est clair : sous la CAQ, les riches se sont enrichis et les pauvres se sont appauvris. Et ça, c'est le revenu disponible, là. Donc, ça, c'est ce que le monde a dans ses poches après les impôts et après les différents versements. Ça ne tient pas compte non plus de tout ce qui coûte de plus en plus cher : l'habitation, le transport et le logement.

Alors, je pose la question : Pour qui travaille la CAQ, pour les plus riches ou pour l'ensemble de la population, dont une grande partie s'appauvrit à cause de ses...

**La Présidente :** La réponse du ministre des Finances.

**M. Eric Girard**

**M. Girard (Groulx) :** Oui, Mme la Présidente. Bien, les statistiques sont claires. Lorsqu'on regarde l'ensemble du Canada, c'est le Québec qui a le mieux protégé le pouvoir d'achat. Alors, ça, c'est une donnée. Puis, oui, c'est une moyenne. Alors, ce que le député dit, c'est qu'autour d'une moyenne il y a une distribution, puis il y en a qui font mieux que la moyenne, puis il y en a qui font moins bien que la moyenne. Alors, on reconnaît ça, et puis c'est pour ça, par exemple, que l'aide financière de dernier recours a été bonifiée. C'est pour ça que, le 2 000 \$ pour les aînés de plus de 70 ans, nous avons choisi spécifiquement de l'accorder aux aînés à faibles revenus. Mais il y a eu d'autres mesures, l'allocation familiale, par exemple, l'allocation famille qui a été bonifiée, les lunettes qui ont été un nouveau programme.

Alors, bref, on travaille pour l'ensemble des Québécois. Et je pense que, la moyenne, ce qu'elle dit, c'est que dans l'ensemble on fait du bon travail. Et puis, bien sûr, il y a des gestes supplémentaires qui doivent être faits pour ceux qui sont à plus faibles revenus.

**La Présidente :** Première complémentaire.

**M. Etienne Grandmont**

**M. Grandmont :** Je suis content que le ministre reconnaisse qu'on parle ici d'une moyenne, effectivement. La moyenne ne montre pas ce que les plus pauvres de notre société... Les 20 % les plus pauvres de la société québécoise vivent une diminution de leur revenu disponible de 2 %, alors que celui du 20 % le plus riche a augmenté de 50 %. C'est quand même important. Puis le revenu disponible, je tiens à le rappeler, hein, c'est après impôt, et après versements, et après subvention pour les lunettes.

Alors, pour qui travaille ce gouvernement-là? Est-ce que c'est pour cette colonne-là ou celle-là?

**La Présidente :** La réponse du... M. le leader du gouvernement, voulez-vous répondre ou c'est un rappel au règlement? Si c'est un rappel, lequel?

**M. Jolin-Barrette :** ...le dépôt du tableau, s'il vous plaît.

**Document déposé**

**La Présidente :** Alors, consentement pour le dépôt? Consentement. Alors, moi, j'aimerais avoir la réponse du ministre.

**M. Eric Girard**

**M. Girard (Groulx) :** Oui. Ça va me faire plaisir, Mme la Présidente.

Alors, ce que le député décrit, c'est un phénomène qui est mondial, parce que les actifs boursiers ont augmenté et les actifs immobiliers aussi. Alors, ce n'est pas une particularité au Québec, là. On vit dans une économie mondiale, le Québec est une économie ouverte, dynamique, et puis il y a une évolution où, effectivement, les écarts de richesse s'élargissent. Mais c'est au Québec qu'au Canada on fait le mieux.

Alors, on travaille dans un contexte difficile. On a des mesures spécifiques, je rappelle l'aide financière de dernier recours...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Girard (Groulx) :** ...et le 2 000 \$ aux aînés à faibles revenus.

**La Présidente :** Deuxième complémentaire.

**M. Etienne Grandmont**

**M. Grandmont :** Bien, je pense qu'on peut faire mieux, hein, parce que, une diminution de revenus pour le 20 % le plus pauvre au Québec, on peut certainement faire mieux. Il y a de l'inspiration ici, le Collectif pour un Québec sans pauvreté qui a déposé un manifeste il n'y a pas longtemps. Il y a des pistes intéressantes, notamment augmenter l'aide sociale, augmenter le salaire minimum pour sortir de la pauvreté même quand on travaille à temps plein, construire davantage de logements sociaux, adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation.

Est-ce que la ministre responsable de la Solidarité sociale peut s'intéresser à ce qui a été déposé par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et peut-être changer la...

**La Présidente :** La réponse du ministre...

**Des voix :** ...

**La Présidente :** La réponse du ministre des Finances.

**M. Eric Girard**

**M. Girard (Groulx) :** À écouter le député, il aurait le monopole des lectures à gauche. Alors, la justice sociale n'appartient pas seulement à Québec solidaire, Mme la Présidente. On est conscients de ça. Vous avez énuméré quoi, là, bonifier l'aide sociale? On l'a fait. Vous avez parlé d'augmenter le salaire minimum? On l'a fait. Et puis on va continuer de travailler pour l'ensemble des Québécois. Je le répète, une mesure extrêmement progressiste, qui est très coûteuse, qu'on a choisie volontairement, 2 000 \$ pour les aînés à faibles revenus, qu'on a promise en 2022 et qu'on a livrée.

Alors, on continue de travailler pour l'ensemble des Québécois. Et, si vous avez d'excellentes suggestions...

**La Présidente :** En terminant.

**M. Girard (Groulx) :** ...je vous invite à nous les communiquer, ça va nous faire plaisir de les lire.

**La Présidente :** Et je vous rappelle, M. le ministre, que vous vous adressez à la présidente. On ne se parle pas directement comme ça.

En question principale, je reconnais la députée de Westmount—Saint-Louis.

**Financement des organismes communautaires Famille****Mme Jennifer Maccarone**

**Mme Maccarone :** Mme la Présidente, au cours des dernières semaines, j'ai rencontré des organismes communautaires Famille, des OCF, partout au Québec, et partout c'est le même message : On ne peut plus entretenir nos locaux.

Les OCF accueillent les parents en détresse, les tout-petits, des bébés. Ce sont des milieux de vie essentiels. Depuis le 1er avril, le Conseil du Trésor refuse de reconnaître toute dépense d'entretien immobilier dans les finances de base des OCF. Si une toilette brise chez vous, si la toiture coule, vous allez le réparer, mais, dans une maison de la famille, le gouvernement leur dit : Vos réparations ne seront pas remboursées. Ce gouvernement leur coupe littéralement le droit de maintenir leurs espaces afin qu'ils demeurent sains et sécuritaires.

Pourquoi la ministre de la Famille, elle, laisse les maisons de la famille se dégrader? Et quand le gouvernement va-t-il leur donner le droit de faire les réparations essentielles?

**La Présidente :** La réponse de la ministre de la Famille.

**Mme Kateri Champagne Jourdain**

**Mme Champagne Jourdain :** Merci, Mme la Présidente. Je veux vous dire, Mme la Présidente, que j'étais... j'ai rencontré plusieurs organismes, justement, qui sont des OCF, là, j'étais avec eux au début de la semaine aussi, j'entends bien leurs préoccupations. Je veux rappeler que notre gouvernement a grandement bonifié, aussi, le soutien financier à la mission qu'on donne à ces organismes-là. Vous savez, on a augmenté, dans l'espace d'environ cinq ans, de 86 % le financement qu'on donnait à ces organismes-là. Je reconnais et on reconnaît très bien leur apport dans nos milieux, auprès de nos familles, qu'ils outillent les gens. Alors, on est passés d'un financement moyen d'environ 80 000 \$ à plus de... autour de 182 000 \$ pour ces organismes-là.

Alors, j'entends leurs préoccupations. On est en train de voir des pistes de solutions, pouvoir les soutenir dans leurs besoins. Mme la Présidente, je les ai rencontrés et je vais continuer d'avoir des discussions avec eux, puis on va essayer de voir comment on peut arriver à une voie de passage à ce niveau-là. Merci.

**La Présidente :** Première complémentaire.

**Une voix :** ...

**La Présidente :** En principale.

**Financement des organismes communautaires Famille****Mme Jennifer Maccarone**

**Mme Maccarone :** Mme la Présidente, je trouve la réponse particulière, parce que, pour corriger cette lacune, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, eux, ils ont rencontré l'ancienne ministre de la Famille, la ministre actuelle, ils sont même allés à la rencontre de la ministre responsable de l'Action communautaire, trois ministres, silence radio. Les OCF, ils n'ont pas les moyens pour réparer. Quand ça pète, les conséquences sont bien réelles sur le terrain, les salles sont fermées, les ateliers sont annulés, les haltes-garderies sont fermées, les parents sont refusés, parce que le gouvernement interdit les réparations de base. La CAQ fait encore un mauvais choix politique parce qu'ils ne savent pas comment gérer notre argent et ils gaspillent.

Quand est-ce que la ministre va corriger son erreur? Quand est-ce qu'elle va aller à la défense de son réseau et permettre aux OCF de continuer à faire l'entretien de leurs bâtiments?

• (11 heures) •

**La Présidente** : La réponse de la ministre de la Famille.

### Mme Kateri Champagne Jourdain

**Mme Champagne Jourdain** : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je vous ai parlé de l'augmentation substantielle qu'on a faite durant les dernières années, de financement à la mission. On comprend leur apport. Je l'ai expliqué tout à l'heure, je suis en discussion avec eux puis je regarde une voie de passage pour pouvoir adresser cet enjeu-là. Merci.

**La Présidente** : Alors, cela met fin à cette période de questions et de réponses orales.

Demeurez en place pour la tenue du vote reporté. Pour ce faire, je vais céder la place à la deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale. Et je vous souhaite une très bonne semaine de travail en circonscription. Merci à vous toutes et tous.

### Votes reportés

#### Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours)** : À la rubrique Votes... Votes, pardon, reportés, comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion de M. le député de LaFontaine débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition et qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale constate que l'adoption du projet de loi 2 a contribué à engendrer un climat démobilisant dans le réseau de la santé;

«Que, dans l'intérêt des patients, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services, le temps de relancer le dialogue et de trouver une voie de passage.»

Le vote est maintenant ouvert.

La période du vote est terminée. Maintenant, M. le secrétaire général, pour le résultat, s'il vous plaît.

**Le Secrétaire** : Pour : 25  
Contre : 64  
Abstentions : 5

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours)** : Donc, la motion est rejetée.

### Motions sans préavis

Nous passons maintenant à la rubrique Motions sans préavis. En fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant le gouvernement. M. le premier ministre, la parole est à vous.

#### Souligner le 50e anniversaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois

**M. Legault** : Oui. Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la cheffe de l'opposition officielle, la cheffe du deuxième groupe d'opposition, le chef du troisième groupe d'opposition, la députée de Laporte, le député de Saint-Jérôme et le député d'Abitibi-Est :

«Que l'Assemblée nationale souligne le 50e anniversaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975;

«Qu'elle reconnaisse l'importance de cette entente historique et des ententes qui en ont découlé;

«Qu'elle en salue l'impact positif pour le développement socio-économique du Québec et des nations crie et inuite;

«Qu'elle affirme que ce traité demeure le socle, 50 ans plus tard, de notre relation privilégiée de Nation à Nation avec les Inuit et les Cris.»

(Applaudissements)

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours)** : Merci, M. le premier ministre. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

**M. Lévesque (Chapleau) :** Oui. Oui, merci, Mme la Présidente. Oui, il y a consentement pour un débat de trois minutes de rigueur par intervenant dans l'ordre suivant : le premier ministre, le député d'Acadie, la cheffe du deuxième groupe d'opposition et le chef du troisième groupe d'opposition.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Est-ce qu'il y a consentement pour qu'il y ait plusieurs intervenants et pour que la durée des interventions soit limitée à un maximum de trois minutes chacune? Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. Donc, M. le premier ministre, la parole est à vous.

### M. François Legault

**M. Legault :** Oui. Merci, Mme la Présidente. Bonjour, tout le monde. «Ullaakut.» Au nom du gouvernement du Québec, je veux souligner, donc, le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. C'est une entente, donc, qui avait été signée le 11 novembre 1975. C'était le premier traité moderne au Canada de relations avec les Premières Nations et les Inuits. C'est une entente qui est historique, donc une entente qui vient comme encadrer les relations entre le gouvernement du Québec, les Cris, les Inuits, le gouvernement fédéral et plusieurs de nos sociétés d'État, incluant Hydro-Québec.

Tout a commencé en 1971. Et, je veux le saluer, Robert Bourassa, à l'époque, avait donc souhaité, puis on lui dit merci plus que jamais aujourd'hui, développer le potentiel énergétique des grandes rivières au Québec, donc il voulait construire des barrages dans le nord du Québec et, donc, aux côtés de la Baie-James pour avoir de l'électricité, de l'électricité qui est propre, qui est à un bon coût. Quand on regarde, aujourd'hui, l'hydroélectricité, on compare, par exemple, avec le nucléaire, bien, l'hydroélectricité, c'est moins cher. Puis, la beauté de l'hydroélectricité, bien, contrairement à des sources d'énergie intermittentes comme l'éolien ou le nucléaire, bien, on a comme une batterie, on a l'eau qu'on peut faire couler quand on a besoin d'électricité. Donc, on fait des jaloux pas mal partout.

Évidemment, il fallait faire ça en respectant les traditions, la culture des Cris, des Inuits, protéger leur mode de vie, protéger leur culture, et c'est pour ça que Robert Bourassa, à l'époque, a eu des longues discussions, ça n'a pas été facile, avec Billy Diamond, à l'époque, qui était le grand chef des Cris, on lui a rendu hommage en nommant une autoroute, il y a quelques années, en son nom, et Charlie Watt, qui était, à l'époque, chef de l'Association des Inuits du nord du Québec, aujourd'hui on a rebaptisé ça la Société Makivik. Et donc ça a permis de développer les territoires nordiques.

Donc, on espère que, pour les prochains 50 ans, on va avoir autant de succès que pour les derniers 50 ans.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, M. le premier ministre. Je vous rappelle que c'est une motion d'une durée de trois minutes pour chaque intervenant. Donc, je cède maintenant la parole à M. le député de l'Acadie.

### M. André Albert Morin

**M. Morin :** Merci, Mme la Présidente. Distingués invités dans les tribunes, il y a 50 ans, le Québec, sous le leadership du premier ministre Robert Bourassa, concluait, avec les nations crie et inuite, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, un accord historique. La signature de cette convention était nécessaire si Robert Bourassa voulait réaliser son plus grand chantier et projet du siècle, le développement du potentiel hydroélectrique de la Baie James. Pour y arriver, c'était fondamental, il fallait s'asseoir avec les Cris et les Inuits autour de la même table. En effet, les deux nations habitent ce territoire depuis des millénaires. Il s'agit de leur environnement, de leur milieu de vie. Il était donc inconcevable de réaliser un tel chantier sans consulter et travailler avec les nations concernées. Il s'agit d'un principe qui reste pertinent 50 ans plus tard, et il ne faut jamais l'oublier. Grâce à la vision et au leadership de Robert Bourassa, le Québec récolte encore aujourd'hui les fruits de cette convention grâce au potentiel hydroélectrique qu'il a développé.

Le Québec est un chef de file mondial en matière d'énergie propre et renouvelable qui fait l'envie du monde entier. Rien de cela n'aurait été possible sans la Convention de la Baie James et du Nord québécois, et nous pouvons en être fiers. 50 ans après sa signature, nous devons tous ensemble continuer à être inspirés et guidés par les grands principes de la convention. Le développement du Nord québécois a été possible grâce à un partenariat solide entre l'État québécois et les Premières Nations et les Inuits. Lorsque nous prenons le temps de s'asseoir, d'écouter et de dialoguer, nos rêves n'ont pas de limite. Lorsqu'on bâtit ensemble, nous pouvons obtenir des résultats communs forts.

• (11 h 10) •

Le 11 novembre 1975, la signature de la convention a été un jalon marquant de l'approche nation à nation entre la nation québécoise, les Premières Nations et les Inuits. 50 ans plus tard, j'invite cette Assemblée à se souvenir du legs et de la vision de Robert Bourassa, qui a tracé la voie de l'avenir au Québec. Nous devons nous inspirer alors que le Québec de demain a plusieurs défis à surmonter, notamment en matière de demande énergétique et de lutte contre les changements climatiques. Ensemble, avec les Premières Nations et les Inuits, prenons le temps de bâtir le Québec de demain pour nos générations futures. Merci.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

### Mme Ruba Ghazal

**Mme Ghazal :** Merci, Mme la Présidente. «Ullaakut.» «Wachiya.» Je veux, à mon tour, saluer les représentants des Inuits et des Cris qui sont parmi nous dans les tribunes aujourd'hui. Aujourd'hui, nous soulignons un moment charnière

dans l'histoire du Québec, un moment qui marque ce que nous sommes comme nation, une nation capable à la fois de réaliser des grands projets tout en reconnaissant par des relations d'égal à égal la souveraineté et le droit à l'autonomie des Premières Nations et des Inuits.

Des ponts ont été construits par le passé, mais d'autres restent à construire et reconstruire. Et, pour ça, ça prend de l'écoute, ça prend de l'humilité.

Ça a été un long processus, qui nous y a menés. Depuis 1912, le Nord québécois a été ignoré par le gouvernement québécois. Il a fallu plus de 50 ans de résistance et de lutte pour faire réaliser que le développement du territoire ne pouvait se réaliser sans les Premières Nations et les Inuits. On croit à tort que nous... c'est nous qui occupons le territoire, mais les enseignements des Premiers Peuples nous apprennent que nous y appartenons, au territoire.

Mais le passé ne nous dispose pas de nos responsabilités d'aujourd'hui. La situation au nord nous le rappelle à chaque jour. La jeunesse crie et inuite nous le rappelle. Nous devons leur assurer la pleine jouissance de leurs droits, mais qui doit aussi s'accompagner de ressources et de moyens pour le faire.

Concrètement, la situation dans le Nord québécois est extrêmement difficile. Il y a une surpopulation dans les logements, il y a des enjeux importants d'accès aux soins de santé, il y a même une explosion de cas de tuberculose. Et ils sont aux premières loges de la crise climatique, parce qu'ils subissent les conséquences du dégel du pergélisol.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il est impossible d'initier de grands projets, que ce soit de constitution du Québec ou de barrage, sans impliquer avec sincérité, avec écoute et respect les Premières Nations et les Inuits qui vivent sur ce territoire depuis des millénaires. L'avenir du Québec s'écrira, c'est sûr et certain, avec les Premières Nations et les Inuits du Québec, de nation à nation. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition. Maintenant, je cède la parole à M. le chef du troisième groupe d'opposition.

#### **M. Paul St-Pierre Plamondon**

**M. St-Pierre Plamondon :** Mme la Présidente, il y a 50 ans, la Convention de la Baie James marquait l'entrée dans une nouvelle époque en termes de relations entre le Québec et les Premières Nations. Signée le 11 novembre 1975 avec le Grand Conseil des Cris du Québec, l'association des Inuits du Nord québécois et Hydro-Québec, la convention est considérée comme le tout premier traité moderne sur des revendications territoriales au pays.

Cet événement est donc inscrit dans notre mémoire collective. C'est un des actes fondateurs à l'époque moderne de la négociation de nation à nation.

Le jalon a été marqué il y a 50 ans, mais ce n'est pas le point culminant non plus. Il y a eu d'autres moments de reprise de contact, et on peut parler d'une évolution dans la bonne direction, je crois, comme si cette entente avait commencé un chemin, mais elle n'a pas vraiment réussi à définir la destination. C'est comme un destin qui n'est pas encore accompli, parce qu'en 50 ans, notamment, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, elle a évolué. 18 conventions complémentaires ont été signées afin d'y apporter des modifications. Ces modifications sont le signe, donc, que notre relation, elle évolue, que nous cherchons à intégrer avec plus de justice, plus d'équité et plus de reconnaissance vers une réconciliation dans nos relations avec les Premières Nations. Donc, il faut souligner que c'est évolutif et itératif.

Il faut avoir l'honnêteté de faire ce bilan, 50 ans plus tard, en disant : Bien, il faut aussi en tirer des leçons, parce qu'il y a 50 ans il y a des pratiques qui ont été mises en oeuvre qu'on ne referait plus aujourd'hui. Donc, il y a du positif, mais il n'y a pas que du positif sur ce 50e anniversaire. Il y a encore du chemin à faire dans ce concept fondamental de consulter au préalable, d'être dans un dialogue en amont, qui permettra une bien meilleure entente que ce qu'on a pu faire par le passé, donc atténuer, également, les répercussions qui peuvent être négatives, dans des projets qui peuvent par ailleurs être nécessaires, sur la base d'une négociation de nation à nation.

Et ces leçons, bien, elles ont permis notamment la signature, en 2002, par le gouvernement du Parti québécois, de la «Paix des Braves» avec les Cris. Donc, ça évolue, et nous sommes capables de faire évoluer nos relations de nation à nation dans la bonne direction. Si on continue à travailler ensemble pour développer des meilleures pratiques, on peut y arriver.

Donc, au nom de ma formation politique, j'aimerais réitérer que nous tendons notre main à nos frères et soeurs des Premières Nations sur ce chemin vers le respect mutuel, vers la durabilité de nos relations, une prospérité commune également en partenaires, partenaires dans le développement économique, énergétique, social et culturel, de même que partenaires dans l'occupation du territoire. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, M. le chef du troisième groupe d'opposition. Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Adopté.

Donc, je suis prête, maintenant, à reconnaître un membre du groupe formant l'opposition officielle. Mme la députée de Mont-Royal—Outremont, la parole est à vous.

**Mme Setlakwe :** Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Rosemont, le député de Jean-Talon, le député de Saint-Jérôme, le député d'Abitibi-Est et la députée de Laporte :

«Que l'Assemblée nationale constate les irrégularités entourant les projets de transformation numérique du réseau de la santé, notamment les projets du Dossier Santé Numérique (DSN) et du Système d'information des finances, de l'approvisionnement (SIFA);

«Qu'elle prenne acte des nombreux avertissements lancés par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique à son collègue, le ministre de la Santé, concernant ces projets;

«Qu'elle rappelle l'engagement du gouvernement caquiste d'être "axé sur la transparence";

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rendre publics l'avis du Dirigeant principal de l'information (DPI) sur le changement de portée du DSN et l'audit de performance réalisé au début de 2025 par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique sur le projet SIFA.»

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

**Une voix :** ...

• (11 h 20) •

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Pas de consentement.

Donc, je suis prête, maintenant, à entendre un membre du deuxième groupe d'opposition. M. le député de Jean-Lesage, la parole est à vous.

**Prendre acte des préoccupations exprimées par la Fédération  
professionnelle des journalistes du Québec quant à l'utilisation  
de l'intelligence artificielle par de faux médias**

**M. Zanetti :** Merci, Mme la Présidente. Alors, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Bourassa-Sauvé, la députée de Terrebonne et le député d'Abitibi-Est :

«Que l'Assemblée nationale du Québec prenne acte des préoccupations exprimées par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec quant à l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle par de faux médias qui cherchent à tromper la confiance du public;

«Qu'elle souligne que ces inquiétudes s'inscrivent dans un contexte de crise des médias, alors que de nouvelles compressions à TVA fragilisent encore davantage l'information régionale;

«Qu'elle condamne la création de contenus journalistiques générés par l'intelligence artificielle et signés par de faux journalistes;

«Qu'elle appuie la demande de la FPJQ visant à ce que les gouvernements, les plateformes numériques et les annonceurs s'assurent que l'aide publique et les placements publicitaires profitent exclusivement aux médias qui emploient réellement des journalistes;

«Qu'enfin elle réaffirme que la liberté de presse, la rigueur journalistique et la transparence demeurent des piliers essentiels de la démocratie québécoise.»

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

**Des voix :** ...

**Mise aux voix**

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Un vote électronique a été demandé. Donc, la période du vote est ouverte. ...du vote est terminée. M. le secrétaire général, pour le résultat du vote, s'il vous plaît.

**Le Secrétaire :** Pour : 84  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Cette motion est adoptée. M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

**M. Cliche-Rivard :** Merci, Mme la Présidente. Est-ce qu'une copie de cette motion peut être envoyée à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, s'il vous plaît?

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Ce sera fait, M. le leader.

Donc, maintenant, j'aimerais entendre un membre du troisième groupe d'opposition. Mme la députée de Terrebonne.

**Mme Gentilcore :** Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Bourassa-Sauvé et avec le député de Jean-Lesage, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec recommande, dans son rapport publié en septembre 2025, d'élargir le crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite à l'audio, la vidéo et le multiplateforme;

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'apporter cette modification au crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information lors de la mise à jour budgétaire de novembre 2025.»

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, Mme la députée. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

**Une voix :** ...

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Pas de consentement.

Nous sommes maintenant à la motion sans préavis... à des motions sans préavis. Donc, je vous informe qu'une motion sans préavis ayant été présentée par le groupe parlementaire formant le gouvernement je demande s'il y a consentement pour permettre la lecture d'une autre motion sans préavis.

**Des voix :** Consentement.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Consentement. Mme la leader adjoint du gouvernement, s'il vous plaît.

### **Procéder à des consultations particulières sur le projet de loi n° 3**

**Mme LeBel :** Merci, Mme la Présidente. Je fais motion, conformément à l'article 146 du règlement de l'Assemblée nationale, afin :

«Que la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 3 Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 25 novembre 2025 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 26 novembre 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 27 novembre 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

«Qu'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants : Fédération des chambres de commerce du Québec, Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations Industrielles agréés du Québec, Corporation des entrepreneurs généraux du Québec, Confédération des syndicats nationaux, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Centrale des syndicats du Québec, Centrale des syndicats démocratiques, Syndicat québécois de la construction, Conseil du patronat, Association de la construction du Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, Manufacturiers et exportateurs du Québec, Barreau du Québec, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, Fédération autonome de l'enseignement, Institut économique de Montréal, Michel Coutu, professeur émérite de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal;

«Qu'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 min 12 s au deuxième groupe d'opposition, 1 min 12 s pour le député indépendant;

«Que la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

«Qu'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme; et

«Que le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.»

Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? Consentement.

### **Mise aux voix**

Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Adopté.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'avis touchant les travaux des commissions.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Nous sommes maintenant rendus à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Je vous rappelle que, lors de l'interpellation initialement prévue le 31 octobre 2025 et reportée au mardi 25 novembre 2025, de 9 h 30 à 11 h 30, Mme la députée de Robert-Baldwin s'adressera à Mme la ministre responsable de la Condition féminine sur le sujet suivant : Les engagements brisés du gouvernement caquiste : on ne protège pas les femmes à moitié.

Enfin, je vous avise que l'interpellation prévue pour le vendredi 28 novembre 2025 portera sur le sujet suivant : Le gouvernement caquiste déconnecté des réalités économiques régionales du Québec. Mme la députée de Jeanne-Mance—Viger s'adressera alors à M. le ministre délégué au Développement économique régional.

### Affaires du jour

La période des affaires... des affaires courantes, pardon, étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. Mme la leader adjoint du gouvernement, s'il vous plaît.

**Mme LeBel :** Mme la Présidente, je vais vous demander d'appeler l'article 10 du feuilleton, s'il vous plaît.

### Projet de loi n° 103

#### Adoption

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** À l'article 10 du feuilleton, Mme la ministre responsable des Services sociaux propose l'adoption du projet de loi n° 103, Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

Y a-t-il des interventions? Mme la ministre, la parole est à vous.

#### Mme Sonia Bélanger

**Mme Bélanger :** Oui. Merci, Mme la Présidente. Alors, aujourd'hui, c'est un grand jour, un de nos grands projets en services sociaux qui aboutit finalement. En effet, l'adoption du projet de loi n° 103, qui vise à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté, est une avancée indéniable.

Avant de m'avancer dans les détails du processus, je réitère mes remerciements aux personnes qui ont participé aux travaux parlementaires qui ont mené à l'adoption de cette loi. Merci, vraiment, à tous mes collègues qui ont collaboré à cette initiative transpartisane. Merci également à tous les groupes entendus en commission ainsi qu'à ceux qui ont déposé des mémoires. Comme je l'ai mentionné récemment, de belles contributions sont venues de ces personnes pour améliorer le projet de loi.

Je suis fière des résultats que nous avons aujourd'hui. Ces différentes contributions ont permis, entre autres, de renforcer le rôle crucial des sites de consommation supervisée, de maintenir l'accessibilité à ce service indispensable pour les personnes qui en ont besoin, de soutenir une trajectoire forte pour les sites de consommation supervisée vers les services spécialisés en dépendance pour que les personnes soient bien accompagnées, de lutter contre la stigmatisation que peuvent vivre ces personnes et de favoriser un sentiment de sécurité et une cohabitation harmonieuse pour l'ensemble des citoyens, notamment les jeunes et leurs familles.

• (11 h 30) •

Rappelons que cette loi vient répondre à des situations qui surviennent dans un contexte de crise majeure, celle des surdoses qui entraînent malheureusement de nombreux décès. C'est plus de 650 personnes, Mme la Présidente, qui décèdent de surdoses au Québec, environ 50 par mois, presque deux personnes par jour. Alors, les sites de consommation supervisée jouent un rôle vital, ils préviennent les décès, réduisent les méfaits et permettent d'entrer en contact avec des personnes particulièrement vulnérables. Ces services font partie intégrante de notre réponse en santé publique. Ils contribuent à favoriser l'accès aux soins et à rejoindre des personnes là où elles se trouvent afin de leur offrir des soins et services en temps opportun.

Avec cette loi, notre objectif est clair : garantir un accès sécuritaire et encadré à ces services essentiels dans le respect des réalités locales et en collaboration avec tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les municipalités, les services policiers, les organismes communautaires et les citoyens concernés. Les travaux parlementaires ont permis d'intégrer au projet de loi des mesures d'équilibre entre les objectifs de santé publique et ceux de la cohabitation sociale. Je cite, par exemple, le régime d'autorisation clair et transparent sous la supervision du ministre, les critères rigoureux d'implantation, incluant la distance minimale avec les établissements scolaires et les services de garde, l'adoption en particulier d'un amendement pour permettre à un site existant situé à moins de 150 mètres d'un établissement scolaire ou de garde, de conserver son autorisation si — et le «si» est important — si une cohabitation harmonieuse est démontrée entre les parties concernées.

Nous avons aussi établi les modalités de suivi, de renouvellement et de révocation des autorisations. Nous avons aussi déterminé des conditions visant la propreté, la salubrité et la sécurité des milieux. Nous avons aussi identifié des mesures transitoires pour éviter toute rupture de service et le retrait des articles concernant les ressources en itinérance, bien sûr. J'en profite pour mentionner qu'il faut être prudent pour ne pas faire d'amalgame entre itinérance et les sites de consommation supervisée.

Mme la Présidente, il est important de rappeler, à cette étape de mon intervention, la distinction entre le plan d'action qui ne visera que l'organisme responsable... Et j'en profite pour saluer les organismes qui agissent au Québec pour faire une différence dans les sites de consommation supervisée. Donc, la distinction avec le plan d'action, elle est importante, elle vise les organismes responsables et elle se distingue du plan de cohabitation, qui, lui, sera piloté par Santé Québec et auquel seront conviées toutes les parties visées.

Le plan de cohabitation est important, on en a parlé beaucoup. Merci à mes collègues des oppositions qui ont amené ce concept tellement important. Et puis on a eu l'occasion d'en discuter beaucoup, puis le projet a évolué dans ce sens. Le plan de cohabitation devra donc prévoir la mise en place d'un mécanisme favorisant la participation citoyenne afin notamment de prendre en compte les préoccupations de la population liées à l'offre de services de consommation supervisée tout au long de la durée de l'autorisation. C'est une grande avancée, Mme la Présidente, pour améliorer la transparence, réduire les craintes et favoriser l'acceptabilité sociale des projets.

On vient de franchir une étape charnière avec l'adoption de ce projet de loi qui marque le début d'une mise en oeuvre concertée, et fondée sur les meilleures pratiques en santé publique, et attentive aux réalités locales. Je réaffirme mon engagement à travailler avec les communautés locales pour favoriser l'acceptabilité sociale, les organismes et les professionnels de la santé, pour garantir la qualité des services, les municipalités et les citoyens, pour assurer une cohabitation harmonieuse.

En adoptant ce projet de loi, nous envoyons un message fort, celui que le Québec choisit la prévention, la dignité et la responsabilité collective. Nous faisons le choix de protéger les plus vulnérables, tout en respectant les préoccupations légitimes des citoyens.

Mme la Présidente, j'ai une pensée particulière pour quelqu'un de mon entourage qui est décédé d'une overdose, un jeune, et il y en a beaucoup comme ça. Puis il faut faire attention, il ne faut pas juger. Cela peut arriver à des jeunes adultes. Et puis je suis très sensible à cette situation-là puis j'espère que ces sites vont faire une réelle différence pour accompagner les personnes lorsqu'elles viennent s'injecter des drogues, mais aussi pour les accompagner dans un parcours pour sortir de la dépendance. Nous faisons le choix de protéger ces personnes.

Et, pour finir, j'aimerais remercier mes collègues du gouvernement pour leur travail en commission. J'ai vraiment apprécié travailler ce projet de loi, je le mentionne, je pense qu'on a fait vraiment une différence. Je veux souligner le travail transpartisan. Et je veux remercier le personnel du ministère de la Santé, notamment Dre Caroline Quach et toute son équipe, qui nous ont accompagnés. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, Mme la ministre. Y a-t-il d'autres interventions? Mme la députée de D'Arcy-McGee, la parole est à vous.

### Mme Elisabeth Prass

**Mme Prass :** Merci, Mme la Présidente. Je prends la parole aujourd'hui pour l'adoption du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse.

Ceci est un projet de loi qui vise à encadrer les sites de consommation supervisée au Québec afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre toutes les personnes qui partagent nos quartiers. C'est un texte qui cherche à concilier deux réalités, deux vulnérabilités, deux légitimités : d'un côté, les personnes qui vivent avec des enjeux de toxicomanie et qui ont besoin de services sécuritaires et accessibles et, de l'autre, les familles, les enfants, les résidents qui veulent évoluer dans des milieux de vie paisibles, sécuritaires et accueillants.

Cette recherche d'équilibre, c'est exactement l'esprit du projet de loi que ma collègue députée de Saint-Laurent avait déposé, le projet de loi n° 892, qui proposait une distance minimale de 150 mètres entre les sites de consommation supervisée et les écoles, et les CPE, comme c'est le cas pour la loi sur le cannabis. Ce projet de loi a très clairement inspiré celui que nous étudions... que nous avons étudié, et je tiens à saluer le travail et initiative de ma collègue.

Je remercie les groupes communautaires, les experts, les élus municipaux, les parents et les citoyens qui nous ont éclairés par leurs mémoires et leurs interventions lors des consultations. Leurs commentaires ont permis d'améliorer le texte législatif, d'affiner nos amendements et de garder le cap sur cette idée maîtresse : la cohabitation ne se décrète pas, elle se construit.

Je voudrais également remercier le ministre Carmant, celui qui a déposé le projet de loi pour le gouvernement originalement, un homme de coeur, un homme de qualité, un homme avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à échanger avec lui et d'être collègue.

Au-delà des articles de la loi, au-delà des distances à respecter, il s'agit d'une question de sécurité, de respect mutuel et de qualité de vie dans nos quartiers, parce que les enfants doivent pouvoir marcher vers l'école en toute tranquillité, parce que les familles doivent se sentir en confiance dans leur propre milieu de vie et parce que les personnes qui consomment, souvent parmi les plus vulnérables de notre société, méritent, elles aussi, d'avoir accès à des lieux sécuritaires, encadrés, humains, des lieux où elles... où elles ne mettent pas leur vie en danger.

La cohabitation, ce n'est pas choisir un groupe plutôt qu'un autre. La cohabitation, c'est créer les conditions pour que tout le monde puisse exister ensemble, sans opposer les réalités, c'est reconnaître que la sécurité des enfants et la sécurité des personnes toxicomanes ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires. C'est précisément cet esprit qui guide le projet de loi n° 103.

• (11 h 40) •

Le Québec, comme le reste du Canada, fait face à une crise sans précédent. Les opioïdes prennent presque deux vies par jour au Québec, deux familles par jour endeuillées, deux drames par jour évitables. C'est une réalité brutale, mais une réalité que nous devons regarder en face, et, dans ce contexte, les sites de consommation supervisée jouent un rôle extrêmement important. Leur objectif n'est pas d'encourager la consommation. Leur objectif est simple : sauver des vies, réduire les risques, prévenir des décès, établir un premier contact humain et clinique avec des personnes qui, souvent, sont totalement coupées du réseau de soins. Le projet de loi n° 103 n'a jamais visé à réduire le nombre de ces sites. Au contraire, nous en avons besoin de plus. Mais il était essentiel d'encadrer leur implantation afin que la cohabitation entre les populations concernées se fasse dans le respect, la sécurité et l'équilibre. Nous ne devons pas mettre en opposition les enfants et les personnes qui consomment. Nous devons créer les conditions pour que chacun ait sa place et sa... et sa sécurité.

L'une des grandes nouveautés du projet de loi est l'obligation, pour les organismes qui souhaitent ouvrir un site de consommation supervisée, de déposer un plan d'action et un plan de cohabitation auprès de Santé Québec. Nous savons que les organismes communautaires sont déjà sous-financés, souvent à bout de souffle, avec des équipes dévouées

mais insuffisantes. Il n'était pas question de leur imposer une lourdeur administrative additionnelle sans soutien. C'est pourquoi Santé Québec aura l'obligation d'accompagner ces organismes, de les guider, de les soutenir, de les conseiller quant aux meilleures pratiques. La responsabilité de maintenir la cohérence et la qualité des plans ne repose donc pas uniquement sur ces organismes, mais bien sur l'État. Les organismes feront leur part, ils déposeront leurs plans, et Santé Québec, on l'espère, devra être au rendez-vous pour soutenir les analyses, leurs demandes, dans des délais raisonnables.

Le mot «cohabitation» est au coeur même du titre de ce projet de loi, et c'est exactement là que réside la clé. La cohabitation n'est pas un simple concept administratif, c'est une condition de réussite, une nécessité sociale, une obligation morale. Pour qu'un site de consommation fonctionne bien, pour qu'un quartier reste sécuritaire pour les enfants, pour les usagers, qui y trouvent un lieu de soutien, il faut que tout le monde se parle. C'est pourquoi la création d'un comité de bon voisinage, en différentes formes, est un élément essentiel du projet de loi. Ce comité permettra à tous les partenaires, l'organisme, les CISSS et CIUSSS, les résidents, les services policiers, les villes et tout autre acteur pertinent, de se rencontrer régulièrement, et ce, tout le long de l'autorisation du site de consommation, pour identifier les irritants, pour trouver des solutions et s'assurer que chacun comprend la réalité de l'autre. Nous ne sommes pas tous appelés à partager la même expérience de vie, mais nous avons l'obligation de partager le même espace. La communication, la transparence et l'écoute sont les seules voies vers une cohabitation réussie.

Il est important de préciser que les sites déjà en opération devront, eux aussi, déposer un plan de cohabitation au cours des deux prochaines années, c'est l'essentiel pour harmoniser les pratiques et pour permettre l'amélioration continue des services et des relations avec les communautés locales.

Un élément important a suscité de longs échanges, l'accompagnement financier nécessaire pour aider les organismes à élaborer leurs plans ou, dans certains cas, à déménager. Nous aurions souhaité que ces engagements soient inscrits explicitement dans la loi. Ce n'est pas le cas, mais, selon... selon la ministre, il va de soi que, dans la LGSSSS, l'État ne peut pas exiger d'un organisme qu'il déménage pour respecter la loi sans lui offrir un soutien technique et financier adéquat. Aucun organisme n'a les moyens d'assumer un déménagement majeur. Le réseau communautaire fait déjà des miracles avec très peu. Il faut donc s'assurer que les engagements du gouvernement se traduisent en mesures concrètes. Nous aurions également voulu voir inscrit dans la loi que toute demande d'agrandissement de la part de sites de consommation doivent faire... doivent être analysées pour une autorisation... pour une autorisation de plus.

Je tiens à souligner un point très important : les articles concernant les organismes oeuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance ont été retirés du projet de loi. C'était la bonne décision. Nous avons tous été nombreux à affirmer que nous ne voulions pas affaiblir l'autonomie des organismes ni mélanger des réalités qui ne doivent pas être des amalgames. Être en situation de toxicomanie n'est pas un synonyme d'itinérance. Être en situation d'itinérance n'est pas un synonyme de toxicomanie. Il fallait éviter des glissements dangereux, et le retrait de ces articles respecte cette nuance essentielle.

Je suis fière qu'un de nos amendements ait été adopté, celui pour l'exclusion des sites mobiles de consommation du périmètre de 150 mètres. Ces unités mobiles sont souvent le seul accès sécuritaire pour des personnes très marginalisées. Les limiter aurait eu pour conséquence d'empêcher... d'empêcher des interventions cruciales, parfois même de sauver des vies. Leur exclusion est donc une décision logique et nécessaire.

Mme la Présidente, le projet de loi n° 103 n'est pas parfait, aucun projet de loi ne l'est, mais il représente un pas important vers un meilleur équilibre entre les besoins des personnes extrêmement vulnérables et ceux des familles qui vivent dans nos quartiers. Nous voulons plus de sites de consommation supervisée, pas moins. Nous voulons plus de quartiers sécuritaires pour les enfants, pas l'inverse. Nous voulons soutenir les organismes, pas les fragiliser. Et nous voulons surtout que chaque vie compte. C'est dans cet esprit que ma formation votera en faveur de l'adoption du projet de loi n° 103. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

### **M. Guillaume Cliche-Rivard**

**M. Cliche-Rivard :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Comme mes deux collègues précédemment, on est effectivement au stade de l'adoption du projet de loi n° 103, vous verrez aussi une modification dans le titre, on y reviendra, là : Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

J'avais fait un discours, à l'étape de la présentation du projet de loi et à l'adoption de principe, Mme la Présidente, où je disais qu'on était encore à la recherche, puis la ministre en a parlé tout à l'heure, là, du bon équilibre dans le projet de loi. À l'époque, puis il y a quand même beaucoup d'eau qui a coulé sous les ponts depuis, là, on n'était pas tout à fait arrivés là encore. En fait, les... si je recule un petit peu, les consultations particulières ont été quand même difficiles, de la part gouvernementale, notamment par les alliés du communautaire, notamment aussi par la Santé publique, qui avaient émis beaucoup de recommandations, beaucoup de modifications pour qu'on arrive vraiment à avoir une responsabilité partagée de la cohabitation. Puis c'est dans cette approche-là, dans cette ouverture-là que nous, on a entamé les discussions.

J'y reviendrai tout à l'heure, évidemment, le projet de loi fait l'objet de modifications importantes. Je remercie la partie gouvernementale pour ces modifications. Je pense que, là, on arrive à quelque chose, vraisemblablement, de beaucoup plus équilibré, qui fait en sorte qu'effectivement la réussite de la cohabitation harmonieuse est beaucoup plus proche et beaucoup plus probable avec ce qu'on a aujourd'hui qu'avec ce qu'on avait en amont.

Donc, la ministre s'est permise... Je pense, les collègues se sont permis de mentionner le précédent ministre, M. Carmant. Quand même, je sais qu'on ne nomme pas d'habitude les gens, mais tout le monde l'a fait, alors, voilà...

Ils l'ont tous fait avant moi, Mme la Présidente, ça fait que, voilà, je veux quand même le souligner, parce qu'il a quand même travaillé fort avec moi sur le dossier dans les dernières années, parce qu'évidemment, comme député de Saint-Henri—Sainte-Anne, mais aussi comme responsable des services sociaux, je suis particulièrement visé ou, en tout cas, au courant de la problématique, parce qu'un des sites visés, notamment La Maison Benoît-Labre, qui offre des services essentiels, est dans ma circonscription, dans le quartier de Saint-Henri, on y reviendra dans quelques instants, et l'équilibre entre les droits des citoyens et des citoyennes à avoir un quartier harmonieux, l'équilibre avec la sécurité de tous, mais aussi avec le fait qu'on doit adresser la crise des surdoses, malheureusement il y a deux personnes par jour, au Québec, qui meurent des surdoses actuellement, c'est en augmentation... fait en sorte que c'était notre travail de trouver cet équilibre-là.

Quand même, je dois noter que le communautaire est sorti très fort en amont, quand le projet de loi est sorti, en disant qu'on répondait à des problèmes qui étaient déjà adressés par d'autres moyens, notamment par le plan d'action en itinérance. Les organismes étaient très concernés, très inquiets par le dépôt du projet de loi en amont, et évidemment que c'est important de le reciter aujourd'hui, mais ça va être important aussi de faire part des éléments de l'évolution du discours. Il était toujours très clair pour nous qu'on allait entreprendre le travail de manière très collaborative, de manière transpartisane, de manière constructive et qu'on allait faire tout en notre possibilité pour amender et améliorer le projet.

Il y avait des éléments problématiques, Mme la Présidente, je veux quand même y revenir, là, il y avait une question de faire porter au communautaire l'ensemble de la cohabitation, dans la formulation précédente. Évidemment, ça a été modifié, j'y reviendrai, la ministre en a parlé aussi. Il y avait évidemment beaucoup de dédoublements administratifs. Il y avait beaucoup de questions, notamment, en lien avec l'amalgame qui est fait entre l'itinérance et les sites de consommation supervisée. Donc, ce sont des choses qui... évidemment, avec le fait que le communautaire puis Santé Québec... en fait, que le communautaire nécessitait ou avait besoin de plus d'appui, qui devaient être travaillées le plus rapidement possible. Alors, c'est des choses qu'on a vraiment entamées, Mme la Présidente.

La ministre en a parlé tout à l'heure, là, à l'époque, on avait un... dans la version... la première version, il y avait un plan de cohabitation qui appartenait aux organismes communautaires. Ceci dit, les organismes communautaires n'ont pas beaucoup de leviers sur l'ensemble de ce qui dépasse leur territoire, leur terrain, en fait, puis leur immeuble, puis leur... ce qui les concerne. Notamment, les services policiers, le communautaire ne peut pas être responsable de l'action ou de l'inaction des corps policiers autour d'eux, je veux dire, ils n'ont pas ces leviers-là. Même chose pour les services publics comme la voirie, ramasser les déchets, faire le lien avec, vraisemblablement, la cohabitation dans un voisinage.

• (11 h 50) •

Du moment où l'organisme communautaire, un, n'a pas les moyens, deux, n'a pas les leviers, trois, bien, n'a pas ces rôles-là, bien, finalement, de dire que le communautaire était responsable à lui seul de la cohabitation, ça ne nous avançait pas à grand-chose, Mme la Présidente. Et ça, ça a été quand même assez noté de manière assez particulière. Et, fort heureusement, il y a eu des modifications là-dessus, parce que, là, on risquait vraiment d'avoir des pertes d'autorisation sur la base d'une cohabitation plus difficile, alors qu'évidemment que les organismes sont partenaires dans la cohabitation, mais ils ne sont pas les seuls acteurs. Il faut que la ville se mobilise, il faut que les partenaires, comme les centres de services scolaires à côté ou à proximité, se mobilisent, il faut que la police se mobilise, il faut que l'ensemble des acteurs se mobilisent.

Parce qu'il ne faut jamais oublier que les sites de consommation supervisée sont là pour donner un service, un service à une population vulnérable, dans la réduction des méfaits, pour s'assurer que, bien, on ait davantage de soins puis davantage de services de manière sécuritaire. Les sites de consommation, moi, je les ai presque tous visités dans les derniers mois, me disent qu'ils renversent des surdoses à tous les jours. À tous les jours ils sauvent des vies sur le terrain. Et, vraisemblablement, il faut reconnaître le caractère héroïque du travail qu'ils font, le caractère vraiment acharné, puis tout l'effort, puis toute l'énergie, puis tout l'amour qu'ils mettent autour de ces services-là pour être certains que... La ministre faisait référence tout à l'heure à des membres de nos communautés qui perdent la vie, malheureusement, par une crise d'opioïde. C'est ça qui arrive. C'est ça qui arrive. Puis on le lit, malheureusement, un petit peu trop fréquemment dans nos médias, qu'un jeune ou que quelqu'un d'autre, bien, a été retrouvé décédé parce que... parce que victime de surdose.

Et ces sites-là, bien, ils sont... ils sont une partie de la solution. Évidemment, ça va prendre plus d'appui en santé mentale. Évidemment, on souhaite des détox. Évidemment, on souhaite qu'un jour on se débarrasse de ces crises-là. Mais, pour l'instant, bien, c'est l'approche de réduction des méfaits qui fait en sorte qu'on va avancer dans la bonne direction.

Alors, de passer avec cette responsabilité-là... évidemment, sur son terrain, à l'intérieur de son immeuble, ça appartiendra toujours à l'organisme, c'est à eux autres de gérer leurs affaires dans leur maison, que tout soit en ordre, que la sécurité, que la propreté soient là. Mais, une fois que ça, c'est dépassé puis qu'on parle de la cohabitation, là, ce sont à tous les acteurs et actrices de se mobiliser. Et c'est ce que le projet de loi va dire. Et c'est le projet de loi, mais aussi cette responsabilité-là que la coordination de ça... dans les mains de Santé Québec, Santé Québec, notamment, avec un rôle majeur pour les directions de santé publique régionales qui vont exercer un rôle de leadership, de coordination, d'appui puis de soutien.

Et on va avoir, donc, de la cohabitation gérée par Santé Québec, coordonnée par Santé Québec, qui, elle, va offrir des programmes de soutien ou de financement, au besoin, aux organismes pour faire la cohabitation puis dans le rôle qu'ils vont accepter, mais aussi des engagements des services publics, comme la police, comme la ville, comme les CISSS, comme les CIUSSS, pour être certain que tout le monde soit responsable de son carré de sable, de sa partie, pour que la cohabitation soit réussie. Et ça, ça a été une avancée majeure, Mme la Présidente, dans le projet de loi, que la coordination et que le respect des limites des pouvoirs des organismes communautaires soient clairs, et surtout du fait

que, bien, la seule responsabilité n'appartient pas aux organismes, puis ils ne sont pas à risque de perdre leur autorisation s'il y a un élément ou un partenaire de la cohabitation qui ne fonctionne pas.

Évidemment, tout ça va devoir se faire en relation continue, tout ça va devoir s'améliorer et tout ça va devoir faire en sorte que, s'il faut bonifier un plan d'action puis un plan de cohabitation, bien, on va le faire. S'il faut que Santé Québec trouve davantage de ressources, bien la ministre nous a confirmé que ça va être là : des brigades propreté, notamment avec les villes, des brigades d'intervention avec les soutiens communautaires qui sont connexes à un organisme, les corps policiers pour éradiquer ou endiguer, là, le partage ou la vente de drogues qui est complètement illégale, en amont, pour être certain que tout ça se fasse de manière la plus claire possible.

Alors donc, sur ce volet-là, puis sur les modifications qui ont été obtenues, puis sur la coordination puis l'impact qui étaient en amont aux organismes, on pense que, là, l'équilibre a été trouvé puis on pense qu'il y a beaucoup de travail important qui a été fait. Beaucoup, beaucoup, beaucoup des amendements, je dois le souligner, qu'on a... qu'on a soumis ont été acceptés de la part de l'équipe ministérielle, ce qui fait en sorte qu'on a vraiment été capables de corriger plusieurs lacunes puis avancer.

Un autre aspect qui a été particulièrement salué aussi, c'est le retrait du chapitre II sur ce qui concerne les ressources en situation de... pour personnes en situation d'itinérance. On avait un projet de loi, puis je parlais du titre tout à l'heure, qui visait à réglementer les sites de consommation supervisée. Les ressources en itinérance n'avaient pas d'affaire là-dedans. Et, si, un jour, probablement que ça pourra arriver, peut-être que non, non plus, si, un jour, il y aurait besoin d'une consultation autour des organismes en itinérance, on le fera à ce moment-là. Mais, de faire le lien entre les deux, d'ouvrir un chapitre qui concerne l'itinérance dans un projet de loi qui vise les sites de consommation supervisée, on était ailleurs, Mme la Présidente. Et je salue l'équipe ministérielle, je salue la ministre qui a accepté, effectivement, à notre demande, notamment, d'enlever le chapitre II pour qu'il n'y ait pas de référence aux organismes en situation... qui aident les gens en situation d'itinérance, dans le projet de loi. Ce qui fait en sorte que le titre, qui était précédemment Loi visant principalement à réglementer les sites, bien, est devenu tout simplement Loi visant à réglementer les sites, parce qu'il n'y a plus d'autre chose. Et ça, c'est quand même marqueur d'un changement fondamental. Le projet de loi n° 103 concerne les sites de consommation supervisée, ni plus ni moins, et on ne fera pas de lien, de faux lien, de mauvais lien, d'amalgame entre les sites de consommation supervisée et les ressources en situation d'itinérance. Ça, c'est un gain pour tout le monde, et je salue aussi la ministre.

On est venus, effectivement, dans ce projet de loi là, dire que les sites de consommation supervisée existants aujourd'hui maintiennent leur accréditation, maintiennent l'autorisation, sont réputés autorisés par la loi. Ils auront quand même, avec Santé Québec, des engagements à rencontrer. En fait, la cohabitation va avoir des engagements à rencontrer parce que, d'ici deux ans, il va falloir que les organismes actuellement établis se dotent d'un plan de cohabitation avec le milieu autour d'eux, coordonné et géré par Santé Québec. Donc, déjà, il y a des organismes qui vont se mobiliser avec les villes, qui vont se mobiliser avec les pouvoirs publics, qui vont se mobiliser avec Santé Québec, parce que cette responsabilité-là appartiendra à Santé Québec, pour mettre en oeuvre dès maintenant des plans de cohabitation dans chacun des sites qui existent.

Il y a deux sites qui font l'objet de dispositions de clause de droits acquis, Mme la Présidente. Ces deux sites-là, ce sont le BRAS-Outaouais et La Maison Benoît-Labre, qui, eux, malgré le 150 mètres... Donc, le projet de loi dit que ne pourront s'ouvrir d'autres sites de consommation supervisée à l'intérieur d'un périmètre de 150 mètres à proximité d'une école, d'un CPE ou d'une école primaire ou secondaire. À partir de là, ceux qui sont là puis qui sont déjà à l'intérieur du 150 mètres, ce sont ces deux exemples-là.

Pour le BRAS-Gatineau, ça a été très clair que, suivant un avis favorable de la ville, de la municipalité, l'autorisation, au bout du quatre ans, va pouvoir être maintenue. Et la ville de Gatineau est venue en commission particulière nous dire qu'effectivement ils soutenaient cette demande-là, la cohabitation se passait bien avec le BRAS-Outaouais, il n'y avait aucun désir ou volonté de changer le lieu puis le site, puis il n'y avait pas de problématique, alors on n'allait pas faussement créer une solution pour un faux problème, et donc que le site allait probablement pouvoir être maintenu, sous réserve d'une décision ultérieure de la municipalité, à ce moment-là. Mais tout indique que ça va pouvoir poursuivre son compte.

Pour le site de La Maison Benoît-Labre, il faut savoir qu'en consultations particulières la maison, l'organisme avait accepté déjà, en amont, sa relocalisation. Ils avaient tendu une main... offert une main tendue à l'équipe ministérielle en disant : Très bien, mais on va avoir besoin de ressources. Et donc j'accepte le procédé... le processus, mais travaillons déjà de l'avant. J'ai besoin de garanties financières. Un organisme communautaire ne peut pas se payer un déménagement tout seul avec la construction de nouveaux cubicules, avec l'ouverture de nouvelles salles puis... d'accueil, et tout ça. Ça va prendre l'accord puis la participation du ministère. Et le ministère l'a confirmé, la ministre l'a confirmé au micro, à plusieurs reprises, qu'ils accompagneront l'organisme dans les projets de relocalisation. J'ai appuyé ce projet de relocalisation là aussi, et déjà, en amont, avec le ministre... l'ex-ministre des Services sociaux, il y avait des discussions sur un futur site qui était en discussion.

Donc, j'ai bon espoir que tout ça va aller de l'avant assez rondement et que, le plus rapidement possible, au bénéfice de tous et toutes, on puisse identifier le futur site, qui va être à proximité... qui devrait être à proximité de la ressource, mais qui va pouvoir, lui, abriter le site de consommation supervisée 2.0, si on veut, le nouveau, qui, lui, ne sera pas à 150 mètres du CPE, de l'école ou d'une école secondaire. Alors, on va rentrer dans les dispositions. Je pense que, là, on vient quand même répondre à un besoin, à un besoin de la population, à un besoin des citoyens, qui fait en sorte qu'on va avoir une distance minimale réglementaire importante, mais tout en assurant quand même que les organismes vont être capables de se développer puis avoir des ressources à proximité, quand même.

Alors, comme je disais tout à l'heure, c'est une question d'équilibre. On a besoin de ces sites de consommation là dans nos quartiers. On n'a pas le choix d'avoir ces sites de consommation là. Sinon, bien, si on ignore le problème

puis si on fait en sorte... ou si on essaie d'imaginer qu'il n'existe pas, bien, c'est à ce moment-là où, malheureusement, les chiffres de surdose vont augmenter puis que ça va être encore plus difficile, la cohabitation dans nos quartiers. Alors, ces organismes-là font partie de la solution.

• (12 heures) •

On est allés chercher, à mon humble avis, un équilibre important, mon bureau, mon équipe ont été en communication constante avec les groupes communautaires pendant l'étude détaillée pour être certains de ne rien laisser derrière, d'attacher le plus de fils possible pour qu'ils aient l'accompagnement nécessaire, parce que, vous le savez, Mme la Présidente, le financement du communautaire, c'est un thème récurrent qui revient ici, le financement à la mission n'est pas suffisant, et il va falloir être certains de donner tous les moyens pour réussir cette cohabitation-là, parce que, là, les tensions sociales dans nos quartiers deviennent importantes.

Ce qui me fait penser qu'on a parlé aussi d'espaces de dialogue citoyen puis d'expression citoyenne. Il va y avoir des comités, des comités qui vont se définir, leurs fréquences seront à définir, évidemment, selon les plans de cohabitation, mais il va devoir y avoir des lieux d'expression citoyen... citoyenne pour que les frustrations, les enjeux, les tensions puissent être discutés, étudiés et corrigés au besoin, pour que vraiment les gens, les citoyens se sentent concernés, inclus et écoutés.

L'acceptabilité sociale, dans ce dossier-là, dans celui des consommations... des sites de consommation supervisée, est au cœur de la discussion. Si les gens n'ont plus confiance, si les gens des quartiers ne croient pas que c'est possible de faire... ne croient plus que c'est possible d'ouvrir des sites de consommation supervisée de manière claire, sereine, encadrée, dans le bénéfice de tous et de toutes, on n'y arrivera pas. Alors, c'est important de prévoir des espaces de dialogue citoyen. C'est important de faire en sorte qu'on va le réussir, puis de garder l'adhésion, puis de garder l'appui de nos citoyens et citoyennes pour ce qui se passe actuellement, parce que, comme je le disais, à tous les jours ils renversent des surdoses, Mme la Présidente, à tous les jours il y a des vies qui sont sauvées. Ça, c'est honorable, c'est particulièrement important.

Le dossier de la cohabitation, Mme la Présidente, depuis, là, mon élection en 2023, ça a été le dossier le plus difficile, le plus difficile de mon mandat. Les citoyens, citoyennes ont besoin de voir que la situation va s'améliorer, ont besoin de croire que c'est possible de faire une cohabitation harmonieuse dans nos quartiers entre la question des sites de consommation supervisée et la sécurité de tous et de toutes. J'envoie un message clair aux parents, aux citoyens que leurs inquiétudes sont légitimes, qu'ils sont entendus et qu'on prend action aujourd'hui de manière importante pour corriger le tout dès que possible, pour améliorer le tout dès que possible, parce que, je l'ai dit plusieurs fois, le statu quo actuel n'était pas possible, le statu quo ne pouvait pas être préservé. Et là où on va avancer, là où... comment on va avancer, je le souhaite, va être garant de beaucoup plus de réussite puis beaucoup plus de conciliation harmonieuse dans nos quartiers. Je vais tout faire, on va continuer de tout faire avec nos partenaires pour que la cohabitation se passe le mieux possible, mais il est évident aussi qu'il va falloir adresser les enjeux en amont, les enjeux de prévention, les enjeux de soutien en santé mentale, les enjeux de dépendance, parce que, sans ça, on ne s'en sortira jamais.

J'ai des mots aussi pour le communautaire, en terminant, Mme la Présidente. Ce sont des travailleurs, des travailleuses de l'ombre qui se battent au quotidien pour sauver des vies, qui offrent des services que le gouvernement n'offre pas, des services extraordinaires, partout à travers le Québec, oui à Montréal, dans Hochelaga-Maisonneuve, oui à Saint-Henri—Sainte-Anne ou dans Centre-Sud, mais aussi à Québec avec Interzone SABSA, aussi en Outatouais, comme on a nommé, avec le BRAS, aussi à Chicoutimi, il y a une ressource, aussi à Laval avec un mobile, Dopamine aussi. Il y a plusieurs ressources, et ils font un travail absolument colossal avec peu de moyens, et ils nous rendent des services extraordinaires. Et nous, notre travail ici, c'est de les aider, de les accompagner, de leur donner les moyens de réussir sur le terrain à faire en sorte qu'on ait le plus de réduction possible des décès par surdose, parce que chaque vie perdue, c'est une vie de trop.

Tout le monde au Québec maintenant connaît quelqu'un qui, malheureusement, a succombé d'une surdose, et c'est le milieu communautaire qui tient le fort, c'est milieu communautaire qui s'assure qu'on s'en aille un jour dans la bonne direction puis c'est le service qu'eux développent à des heures pas difficiles... pas faciles, avec des situations puis avec des clientèles qui ne sont pas toujours simples non plus, avec pas beaucoup de services, qui font en sorte que tout ça se tient, tout ça fonctionne, et eux aussi méritent, très clairement, toutes nos... toutes nos félicitations, tous nos remerciements parce que, sans eux, on n'y arriverait pas, sans eux, on ne pourrait pas y arriver.

Alors, ce projet de loi, pour moi, dans la mouture finale, permet un équilibre suffisant entre les droits des citoyens et des citoyennes à avoir un quartier sécuritaire dans lequel la cohabitation existe mais aussi les droits des plus vulnérables à espérer s'en sortir, à espérer d'avoir des services de consommation supervisée, à espérer une approche de réduction des méfaits. Et je pense, Mme la Présidente, qu'avec le travail qu'on a tous fait on y est arrivés. Merci beaucoup.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, M. le député. Y a-t-il d'autres interventions?

#### **Mise aux voix**

Le projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté, est-il adopté?

**Des voix :** Adopté.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Adopté. Mme la leader adjointe du gouvernement, pour la suite de nos travaux.

**Mme LeBel :** Oui, Mme la Présidente, je vais vous demander d'appeler l'article 57 du feuilleton.

### Motions du gouvernement

#### Motion proposant que l'Assemblée approuve la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci. L'Assemblée procédera maintenant, à l'article 57, au débat sur la motion inscrite au feuilleton faisant suite au dépôt par M. le ministre des Relations internationales et de la Francophonie, le 28 octobre 2025, d'un engagement international. Cette motion se... se lit, pardon, comme suit :

«Que, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains.»

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales cette motion donne lieu à un débat restreint de deux heures.

La répartition des temps de parole, dans le cadre de ce débat, s'effectuera comme suit : 52 min 30 s sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, 31 min 35 s sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 18 min 57 s sont allouées au deuxième groupe d'opposition, 9 min 28 s sont allouées au troisième groupe d'opposition et 1 min 30 s sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans le cadre de ce débat, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies précédemment. Mis à part ces consignes, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps. Enfin, je rappelle aux députés indépendants que s'ils souhaitent intervenir au cours du débat, ils ont 10 minutes à partir de maintenant pour en aviser la présidence.

Je cède maintenant la parole au ministre des Relations internationales, qui...

**Une voix : ...**

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Ah! Pardon. Oui, madame s'est levée. Donc, je cède maintenant la parole à Mme la députée de Lotbinière-Frontenac.

### Mme Isabelle Lecours

**Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) :** Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de l'Assemblée nationale pour débattre de la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale approuve la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains.»

Cette convention, proposée aujourd'hui par mon collègue ministre des Relations internationales et de la Francophonie à cette Assemblée, constitue un engagement international important au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales, qui s'inscrit en conformité avec les lois et les règlements québécois. Les articles 22.2 et 22.4 de cette loi prévoient les instruments internationaux en matière de droits de la personne, constituent des engagements importants qui doivent être approuvés par l'Assemblée nationale avant que le gouvernement ne prenne un décret pour s'y déclarer lié.

Mme la Présidente, la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains, dite Convention de Belém do Pará, a été adoptée en 1994. Cet instrument, qui reconnaît que la violence contre les femmes constitue une violation des droits de la personne et un obstacle à l'égalité, porte sur des matières relevant du champ de compétence des gouvernements provinciaux. Il importe ainsi que ceux-ci donnent leur assentiment avant la ratification par le Canada de cet instrument.

• (12 h 10) •

Cette convention, que l'Assemblée est invitée à approuver, est le premier traité international juridiquement contraignant à reconnaître explicitement le droit des femmes à une vie sans violence. Entre autres obligations en découlant, notons que... notons celle d'adopter une politique visant à prévenir, à sanctionner et à éliminer la violence contre les femmes, qui prévoit notamment l'instauration de procédures juridiques et l'établissement de mécanismes judiciaires et administratifs nécessaires pour y parvenir.

Les États parties à cette convention doivent par ailleurs se doter de mesures spécifiques qui visent à encourager la connaissance, l'enseignement et le respect des droits des femmes.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration des différentes mesures prescrites par la convention, les gouvernements ont également l'obligation de prendre en compte les femmes les plus vulnérables.

Il est utile de préciser, Mme la Présidente, que cet instrument international prévoit, en outre, un processus de surveillance qui permettra dorénavant à des particuliers ou à des groupes de particuliers de déposer une plainte à la Commission interaméricaine des droits de l'homme lorsque tous les recours internes disponibles auront été épuisés. Il nous apparaît

fondamental qu'un mécanisme tel que celui contenu dans cette convention soit en place car il permet notamment aux femmes et aux filles d'à travers le monde d'avoir recours à des instances internationales pour améliorer leurs conditions. En ce qui a trait au Québec, s'il se déclare lié à cet instrument, il s'engagera à collaborer de bonne foi avec la commission en cas de plainte.

Comme je le mentionnais précédemment, l'esprit de la législation québécoise s'accorde déjà avec l'objectif général de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme. A cet égard, rappelons, Mme la Présidente, que la lutte contre la violence à l'égard des femmes est une priorité au Québec. Le Québec a agi de manière proactive en cette matière, au fil des dernières décennies, par la mise en place de nombreuses initiatives.

L'année 1995 marque l'adoption de toute... de la toute première politique d'intervention en matière de violence conjugale, représentant un jalon fondamental des actions du gouvernement du Québec sur cet enjeu reconnu comme une importante problématique sociale.

En 2001, le Québec s'est engagé... s'est également doté des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle ayant pour principal objectif la reconnaissance du caractère socialement inacceptable et criminel de cette forme d'agression contre la personne. Des plans d'actions ou des stratégies se sont ensuite succédé afin de mettre en oeuvre ces deux documents-phares dans le but d'agir concrètement dans les domaines de la prévention et du dépistage, de l'intervention psychosociale, policière, judiciaire et correctionnelle, de même que du développement des connaissances touchant à la violence à l'égard des femmes.

Enfin, des actions-phares qui visent à mettre les personnes victimes au coeur des interventions se retrouvent dans notre plus récente stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance de 2022-2027. Deux d'entre elles se démarquent par ailleurs particulièrement sur la scène internationale grâce à leur caractère novateur, soit la mise en place du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale ainsi que le déploiement du bracelet antirapprochement.

En francophonie, le Québec a également été un intervenant de premier ordre dans l'élaboration de plusieurs documents de référence. C'est notamment à l'initiative du Québec que le principe de la tolérance zéro a été intégré dans le Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles, adopté en mars 2013. De plus, le Québec a participé à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la stratégie de la francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation, oui, des femmes de l'Erevan, en Arménie, dont l'un des objectifs prévoit de prévenir et de lutter contre les... toute forme de violence faite aux femmes et aux filles, en temps de paix comme en situation de conflit.

Des défis demeurent, mais ces avancées importantes sont le reflet de l'engagement du Québec pour la promotion et la protection des droits de la personne. Rappelons à cet effet que le Québec s'est déclaré lié, à compter des années 70, à 11 instruments internationaux des Nations unies en matière de droits de la personne, notamment les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'adhésion à cette Convention de Belém do Pará viendra bonifier et compléter les engagements internationaux du Québec pour la protection des droits des femmes.

Mme la Présidente, en 2025, nous célébrons le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième conférence mondiale pour les femmes des Nations unies. Ces célébrations nous rappellent que beaucoup de progrès ont été accomplis dans les dernières années. 30 ans après la Déclaration de Beijing, les Nations unies rapportent que 90 % des États ont signalé avoir adopté des lois relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles ou durci leur législation, sa mise en oeuvre et son application à cet égard. Ce sont 79 % des États qui rapportent avoir mis en place des plans d'action nationaux pour mettre un terme à la violence, mis à jour ou élargi ceux qui existaient déjà.

Toutefois, plusieurs défis persistent dans la protection des droits des femmes et des filles. Le taux de violence à leur égard reste préoccupant à l'échelle mondiale. Le Québec n'est pas épargné et n'est pas à l'abri des atteintes aux efforts qu'il a déployés à travers le temps.

Je propose ainsi que l'Assemblée nationale du Québec approuve cet instrument international. Appuyer sa ratification et s'y déclarer lié témoigne de l'importance qu'accorde le Québec à ces enjeux. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce. La parole est à vous.

### Mme Désirée McGraw

**Mme McGraw :** Merci, Mme la Présidente. Alors, à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, c'est un privilège pour moi d'être ici parmi vous aujourd'hui et de prendre la parole dans le cadre de la motion concernant la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains, dite Convention de Belém do Pará, adoptée à Belém, au Brésil, en 1994. Et j'aimerais tout d'abord, évidemment, souligner les collègues qui sont ici et le ministre responsable des Relations internationales et de la Francophonie.

Et la collègue, elle vient de souligner, c'est le... effectivement, le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Beijing. Je me souviens, en 1995, Mme la Présidente, j'étais étudiante, dans ce temps-là, et j'ai suivi de très près les discussions à Beijing. Et je me souviens, entre autres, d'un discours incroyable d'Hillary Clinton, qui était... dans ce temps-là, elle était

sénatrice, peut-être elle était déjà rendue secrétaire d'État, mais ça a été très, très émouvant, mais ça m'a vraiment inspiré à poursuivre une carrière en service public. Donc, je pense que la collègue fait très bien de souligner cette déclaration.

Et justement, le Canada souhaite maintenant, bien que le Canada a signé, si je comprends bien, il a signé cette convention en 1994, qui est rentrée en vigueur en 1995, elle n'a pas encore... le pays n'a pas encore ratifié, donc a besoin de l'appui des provinces et des territoires pour pouvoir ratifier. Et c'est sûr qu'on va appuyer cette motion et cette entente.

Depuis son adoption, il y a 32 des 35 États qui sont membres de l'Organisation des États américains qui l'ont ratifiée, ou adhéré, peut-être seulement signé, mais, jusqu'à récemment, l'exception, ça a été le Canada, les États-Unis et Cuba, donc contente de voir que le Canada veut aller de l'avant avec la ratification et que le Québec, via l'Assemblée nationale, va pouvoir appuyer cette convention, et, justement, c'est un rôle... qui joue un rôle actif dans son élaboration et qui préconise activement sa mise en oeuvre. Donc, on appuie tout à fait le gouvernement via l'Assemblée nationale dans cette ratification.

• (12 h 20) •

Je... L'article 22.2 de la loi des Relations internationales, du ministère des Relations internationales, précise que tout engagement international important fait l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale, et il est d'avis que, le ministre des Relations internationales et de la Francophonie... que la convention même constitue un engagement international important au sens de la loi puisqu'elle concerne les droits et les libertés de la personne, et ici on parle des droits et libertés des femmes.

Alors, la convention vise à ce que les États parties adoptent les mesures appropriées pour prévenir, sanctionner et éliminer la violence... les violences, effectivement, envers les femmes. Et, à cet égard, les États ou les gouvernements doivent... il y a trois points importants, Mme la Présidente, adopter une politique visant à prévenir, à sanctionner et à éliminer la violence contre la femme et, en outre, adopter des mesures législatives, à instituer des procédures juridiques et à mettre au point les mécanismes judiciaires et administratifs nécessaires pour y parvenir. Voici le premier point, Mme la Présidente. Le deuxième point, c'est adopter des mesures spécifiques ayant pour but, notamment, d'encourager la connaissance, l'enseignement et le respect des droits des femmes et d'assurer la mise en place des services et l'offre des programmes aux femmes. Et finalement tenir compte des situations dans lesquelles les femmes sont plus vulnérables dans l'adoption de leurs mesures.

Donc, l'instrument prévoit également des mécanismes de reddition de comptes et de suivi de mise en oeuvre auxquels les États où les gouvernements sont soumis, parce qu'on comprend, Mme la Présidente, qu'on peut signer, on peut ratifier, mais tout est dans la mise en oeuvre, et il faut surveiller ça de très près, la reddition des comptes.

Suite à une analyse qui a été faite, de conformité juridique, qui a été coordonnée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et sa Direction des affaires juridiques, suite à cette analyse, d'ailleurs, il y a, si je comprends bien, il y a 15 ministères qui ont été impliqués et organismes au sein du gouvernement qui sont... qui ont été concernés par l'objet de la convention. Donc, au terme de cette analyse, aucune incomptabilité n'a été identifiée. Et celui-ci conclut que les lois, les règlements et les programmes québécois sont conformes à la Convention de Belém et qu'il n'existe aucun obstacle juridique à ce que le Québec se déclare lié à cet instrument. Au contraire, je pense que, le Québec, on est tous et toutes d'accord que le Québec est un leader, chef... vraiment chef de file ici, au sein du Canada, mais aussi à l'international en ce qui concerne les femmes et le rôle des femmes dans notre société.

Et d'ailleurs, je ne vais pas reprendre tout ce que la collègue a parlé de tout ce que fait le Québec, effectivement, on est d'accord là-dessus, peut-être voir où il y a peut-être certaines choses à peaufiner, à améliorer, qu'effectivement il y a eu des mesures, d'importantes mesures gouvernementales qui... pour contrer la violence envers les femmes. Et, depuis 2022, le gouvernement du Québec a mis en place les tribunaux spécialisés en violence conjugale afin de s'assurer que les personnes victimes puissent avoir un service juridique spécialité... spécialisé à leur réalité. Cependant, la réalité est qu'en pratique le service est loin d'être parfait, que ce soit en raison des lacunes de formation, du manque de ressources ou du manque de coopération entre les différents groupes.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs mis fin, en 2024, au financement du programme pilote de *Rebâtir* qui visait à offrir un service juridique aux femmes victimes, comme le demandait le rapport *Rebâtir la confiance*, Mme la Présidente. Il a aussi mis fin au financement de Juripop. Et je souligne que, évidemment, je parle au nom de ma formation, mais aussi en particulier notre porte-parole en matière de condition féminine, la députée de Robert-Baldwin, qui nous a soumis ces points importants.

Le gouvernement du Québec s'est doté aussi d'une stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027, et, en date du 31 mars 2025, 11 actions sont terminées, quatre actions sont poursuivies, 47 actions sont en cours de réalisation et cinq actions sont en voie d'être amorcées. Alors, il y a encore du travail à faire.

Le gouvernement du Québec s'est aussi doté d'actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026. Les actions prioritaires représentent des investissements de 222,9 millions de dollars sur cinq ans et comptent 13 actions dont quatre touchent spécifiquement les populations autochtones, qui sont particulièrement vulnérables, Mme la Présidente. Et, en date du 31 mars 2025, on peut y noter que l'ensemble des actions sont en cours de réalisation, que certaines seront poursuivies au-delà du plan d'action et que plusieurs d'entre elles... d'entre elles, pardon, ont déjà permis d'atteindre les cibles globales pour l'ensemble de la durée de la mise en oeuvre prévue, soit 2021 à jusqu'en 2026.

Le gouvernement termine un plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, et, en date du 31 mars cette année, Mme la Présidente, il y a huit actions terminées et six poursuivies. Un peu le bilan à date, selon l'opposition officielle.

Le 20 mai 2022, le gouvernement du Québec a lancé le programme de bracelet antirapprochement. Le bilan était censé être prêt en mars 2025, mais, à ce jour, il n'a pas encore été publié. En date de 2024, plus de 300 personnes victimes ont été protégées grâce à la mesure et 647 interventions policières ont été réalisées pour tous les types d'alarmes

confondus. Il faut cependant souligner que les bracelets ne sont pas parfaits et peuvent être utilisés par les personnes qui les portent pour tourmenter leur victime en faisant constamment sonner l'alarme.

Le gouvernement offre un programme d'aide financière d'urgence pour les femmes qui cherchent à quitter une situation de violence conjugale, et, malgré ces nombreuses mesures, les maisons pour femmes victimes de violence conjugale sont en manque de financement. De plus, elles doivent financer à même leurs fonds personnels les agrandissements et la construction de leurs maisons et faire face à la lourdeur administrative du processus de Santé Québec et du manque de coopération entre les ministères, Mme la Présidente.

À l'aide de plusieurs projets de loi, le ministère de la Justice a aussi fait de nombreuses modifications juridiques afin de signifier le processus judiciaire pour les victimes et de les protéger. Cependant, ces mesures ne sont pas toujours adéquates. Il suffit de prendre l'exemple de la médiation obligatoire que... une séparation entre conjoints de fait, qui risque de mettre en danger les femmes victimes de violence conjugale.

Donc, il y a beaucoup de mesures en place, Mme la Présidente, des mesures gouvernementales, rien n'est parfait, c'est toujours perfectible, mais, malgré tout ça, le bilan, en conclusion, avec toutes ces raisons-là, les programmes en place, malgré encore du travail à faire, nous sommes en faveur de la motion concernant la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, c'est-à-dire la Convention de Belém do Pará, qui a été adoptée, et on va soutenir le gouvernement du Québec dans son appui vis-à-vis le gouvernement du Canada pour pouvoir enfin ratifier cette convention. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci beaucoup, Mme la députée. Y a-t-il d'autres interventions?

#### Mise aux voix

Nous allons maintenant procéder aux voix de la motion de M. le ministre des Relations internationales et de la Francophonie proposant :

«Que, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes de l'Organisation des États américains.»

Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** En conséquence, cet engagement international est approuvé par l'Assemblée nationale.

Mme la leader adjointe du gouvernement, pour la suite de nos travaux, s'il vous plaît.

**Mme LeBel :** Merci, Mme la Présidente. Je vais vous demander d'appeler l'article 58 du feuilleton, s'il vous plaît.

#### Motion proposant que l'Assemblée approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci. À l'article 58 du feuilleton, l'Assemblée procédera maintenant au débat sur la motion inscrite à l'article 58 du feuilleton faisant suite au dépôt par M. le ministre des Relations internationales et de la Francophonie, le 28 octobre 2025, d'un engagement international. Cette motion se lit comme suit :

«Que, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.»

• (12 h 30) •

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales cette motion donne lieu à un débat restreint de deux heures. La répartition des temps de parole dans le cadre de ce débat s'effectuera comme suit : 52 min 30 s sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, 31 min 35 s sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 18 min 57 s sont allouées au deuxième groupe d'opposition, 9 min 28 s sont allouées au troisième groupe d'opposition et 1 min 30 s sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans le cadre de ce débat, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies précédemment. Mis à part ces consignes, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps. Enfin, je rappelle aux députés indépendants que, s'ils souhaitent intervenir au cours du débat, ils ont 10 minutes à partir de maintenant pour en aviser la présidence.

Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Roberval. La parole est à vous.

#### Mme Nancy Guillemette

**Mme Guillemette :** Merci, Mme la Présidente. C'est avec plaisir aujourd'hui que je propose à cette Assemblée l'approbation de l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation située au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal.

Mon collègue le ministre des Relations internationales et de la Francophonie a signé cette entente le 23 septembre dernier avec le secrétaire général de l'OACI, M. Juan Carlos Salazar, lors de l'ouverture de la 42e session de l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Cette entente permettra de soutenir le développement de l'OACI au Québec en offrant une subvention équivalente au loyer de l'OACI pour ses locaux situés sur le boulevard Robert-Bourassa à Montréal. Elle se veut une prolongation d'une entente entre les mêmes parties et aux mêmes fins conclue le 4 septembre 2003 et dont le nouveau... et de nouveau le 30 novembre 2011. Donc, la nouvelle entente prendra effet le 1er janvier 2026 et se terminera le 31 mars 2042, soit à la date de fin du bail de location des locaux concernés.

L'entente constitue un engagement international important au sens de l'article 22.2 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, en ce qu'elle requiert pour sa mise en oeuvre l'acceptation d'une obligation financière importante représentant un montant maximal de 39 330 000 \$ sur 17 exercices financiers. La loi prévoit, en outre, que tout engagement international important doit faire l'objet d'un dépôt ici, à l'Assemblée nationale. À la suite de son approbation par cette dernière, il doit, pour être valide, être ratifié par le gouvernement. Avant sa signature en septembre dernier, l'entente complémentaire a fait l'objet d'une négociation entre les parties. Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, conformément aux exigences de la loi, a veillé à sa négociation.

Mme la Présidente, permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous entretenir de l'importance que revêt la présence de l'OACI au Québec. L'Organisation de l'aviation civile internationale est la plus importante organisation internationale établie sur le territoire québécois. Elle fut créée le 4 avril 1944, et son siège principal a été établi à Montréal en 1947, dès sa première année d'opération. Ce siège se situe au 999, boulevard Robert-Bourassa. Donc, aujourd'hui, nous franchissons une étape importante, soit l'approbation de la nouvelle entente conclue le 23 septembre dernier entre notre gouvernement et l'OACI. Ça marque un renouvellement de notre engagement envers une institution qui fait partie intégrante de l'identité de Montréal depuis plus de 80 ans.

L'OACI contribue de manière importante au rayonnement international et au développement économique du Québec, plus particulièrement de la ville de Montréal. Depuis sa création en 1944, elle joue un rôle fondamental dans la régulation de l'aviation civile mondiale. Son siège social n'est pas seulement un symbole, c'est un levier stratégique, un moteur économique et un centre d'influence diplomatique qui positionnent le Québec au coeur des décisions internationales en matière de sécurité, de durabilité et de l'innovation en aviation civile. L'OACI représente plus de 157 millions en retombées économiques annuelles et près de 800 emplois de haute qualité. L'investissement au Québec a largement... L'établissement au Québec, excusez, a largement contribué à faire de Montréal la capitale mondiale de l'aviation civile, en comptant aujourd'hui un écosystème d'une douzaine d'organisations internationales liées à l'aviation civile. Cet écosystème représente plus de 1 100 emplois et des retombées économiques évaluées à 245 millions de dollars.

Du point de vue du rayonnement international, la présence de l'OACI représente, pour Montréal et pour l'ensemble du Québec en général, un apport important. Montréal est aujourd'hui considérée comme la capitale mondiale de l'aviation civile, et ce, c'est essentiellement grâce à l'OACI. Cette dernière a indéniablement contribué à attribuer... à attirer et à garder dans la métropole québécoise plusieurs organisations internationales et entreprises oeuvrant dans ce secteur, dont l'Association internationale du transport aérien et le Conseil international des aéroports, deux organisations internationales non gouvernementales d'envergure.

L'industrie aérospatiale, bien que confrontée à des turbulences économiques, montre des signes clairs de reprise et d'innovation. Au Québec, cette industrie représente un chiffre d'affaires de 22,8 milliards, plus de 235 entreprises et 40 000 emplois. Sur le plan international, l'industrie aérospatiale québécoise est réputée pour ses investissements en recherche et développement, et notamment en matière d'électrification et de mobilité aérienne avancées.

Cette dynamique se reflète dans les objectifs de l'OACI, qui a lancé un plan stratégique 2026-2050 visant à atteindre la carboneutralité dans l'aviation civile internationale d'ici 2050. Ce plan repose sur cinq piliers, soit la sécurité, l'efficacité, la sûreté, la protection de l'environnement et le développement économique. D'ailleurs, la nouvelle zone d'innovation, Espace Aéro, constitue un partenaire de premier plan pour l'OACI. La convergence entre les objectifs de l'OACI et les forces de notre écosystème aérospatial offre un potentiel inégalé. Nous pouvons jouer un rôle de premier plan pour façonner l'aviation civile de demain, moteur de l'économie mondiale.

Depuis les années 1980, nombre de mesures ont été adaptées par le gouvernement et ses partenaires afin de rendre le Québec et la ville de Montréal plus compétitifs pour l'accueil d'organisations internationales. Donc, force est de constater que le Québec et Montréal ont su s'imposer avec brio dans ce domaine.

Aujourd'hui, le Québec compte plus de 80 sièges et bureaux d'organisations internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, dont près de 70 établis à Montréal. Cela en fait la troisième ville d'accueil d'importance en Amérique du Nord, après New York et Washington. Tout comme l'OACI, les membres... les nombreuses organisations internationales installées au Québec contribuent de manière importante au développement économique. Elles génèrent ainsi plus de 450 millions par année de retombées et emploient 2 100 personnes.

L'entente que nous approuvons aujourd'hui, ce n'est pas un contrat administratif, c'est une déclaration politique forte. Le Québec est là, le Québec est et restera un partenaire de premier plan à l'OACI. Nous réaffirmons notre volonté de conserver notre siège social à Montréal, malgré les pressions passées et les ambitions d'autres États. Nous réaffirmons aussi notre vision d'un Québec ouvert sur le monde, innovant et résolument engagé dans les enjeux de notre époque : la transition écologique, la coopération internationale et la diplomatie économique.

Je tiens à saluer le travail des équipes du ministère, de nos partenaires de l'OACI et de tous les élus qui soutiennent cette vision.

• (12 h 40) •

Mme la Présidente, je propose que l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation

situés au 1001, boulevard Robert-Bourass à Montréal, que je viens de présenter. Et je conclus en exprimant ma grande satisfaction à voir de nouveau cette Assemblée exercer ce pouvoir collectif. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, Mme la députée. Y a-t-il d'autres interventions? Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce, la parole est à vous.

### Mme Désirée McGraw

**Mme McGraw :** Merci, Mme la Présidente. Alors, à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, c'est un privilège pour moi d'être parmi vous aujourd'hui dans le cadre de la motion concernant l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'OACI, concernant les locaux de l'organisation situés, effectivement, à Montréal et qui a été signée... ou renouvelée, effectivement, le 23 septembre 2025.

Et effectivement, ça me permet de parler un peu, de façon plus large, de l'importance de ces organismes internationaux, Mme la Présidente, pour le Québec et notamment pour la ville de Montréal qui... effectivement, c'est la ville qui accueille de loin, ici, au Canada, le plus d'organismes internationaux, tant intergouvernementaux que non gouvernementaux, de loin au Canada, et la troisième, ici, en Amérique du Nord, derrière New York, évidemment, qui est le siège social de l'ONU, et de Washington, DC. Alors, c'est vraiment toute une fierté, mais aussi il faut protéger ce statut, qui est vraiment toute une fierté, il faut le protéger.

Je me souviens, Mme la Présidente, en novembre 1995, je faisais partie de la délégation... de la délégation canadienne en Indonésie sur le... pour le secrétariat sur la convention, j'étais étudiante dans le temps et... le secrétariat sur la convention sur la biodiversité. Il y avait une compétition féroce entre Montréal, Nairobi, Genève et Madrid pour avoir ce secrétariat comme siège social. Effectivement, c'était Montréal qui a remporté. Et ça, je vous souligne, je vous rappelle, Mme la Présidente, c'est en novembre de 1995. Donc, ça, c'était juste quelques semaines après le référendum. Et le... Et la ville de Montréal, Québec et le Canada ont coopéré ensemble, les trois paliers de gouvernement, pour s'assurer de mettre de l'avant une candidature très forte, et c'est Montréal qui a remporté.

Et 10 ans plus tard, quand la ville de Bonn, en Allemagne, a essayé de... de prendre, effectivement, le secrétariat sur la... de la convention sur la biodiversité pour que ce soit situé avec la convention sur les changements climatiques, encore une fois, il fallait réinvestir, et j'étais au sein, dans ce temps-là, au gouvernement de Paul Martin, en matière de coopération internationale, et, encore une fois, la ville de Montréal, avec le Québec et le Canada, ont assuré de garder ce secrétariat à Montréal. Alors, c'est toute une fierté, et il faut continuer à travailler ensemble, les trois paliers de gouvernement, pour s'assurer qu'on garde ces organismes internationaux puis qu'on en cherche davantage parce que c'est très prometteur, ça... oui, effectivement, ça fait rayonner le Québec, et aussi ça contribue beaucoup à notre développement économique.

D'ailleurs, selon KPMG, en 2020, les organismes... une étude qui a été faite par KPMG, en 2020, les organismes internationaux génèrent, au Québec, des retombées économiques de plus de 450 millions de dollars par année et plus de 2 100 emplois de haute qualité avec un salaire moyen de 106 000 \$. Donc, c'est des emplois de grande qualité. Il y a des retombées économiques qui sont très importantes.

Pour revenir à l'OACI, effectivement, c'est l'institution, l'organisme international le plus important non seulement à Montréal, au Québec, mais au Canada. Effectivement, c'est à... c'est au Québec, à Montréal, depuis 1947, juste après la fondation... l'établissement des Nations unies. Donc, c'est une des... un des organismes spécialisés de l'ONU les plus anciens, effectivement, et c'est à Montréal depuis le début, et sa mission, effectivement, est de promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale, et ça... À cause de l'OACI, Montréal est devenue la capitale mondiale de l'aviation civile et contribue à attirer une douzaine d'organismes internationaux oeuvrant dans ce domaine, de sorte que tout cet écosystème, et je crois que la collègue l'a souligné, représente 245 millions de dollars en retombées économiques et 1 188 emplois directs. Donc, ça, c'est les organismes internationaux qui sont dans... avec l'OACI mais dans le domaine de l'aviation civile. C'est quand même... C'est quand même quelque chose.

Donc, pour nous, cet investissement pour, effectivement, renouveler l'entente qui a été conclue en 2011, en 2005 entre le gouvernement du Québec et l'OACI, c'est un investissement, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement, parce qu'on a beaucoup plus de retombées que les fonds qu'on investit. Ça représente 1 % du 245 millions de dollars en retombées économiques annuelles, ça revient à 2,3 millions de dollars par année pour, justement, renouveler le bail qui... en date du 1er janvier 2026, Mme la Présidente. Alors, pour nous, c'est un investissement économique, mais c'est aussi un investissement pour notre réputation et notre rayonnement.

Donc, en conclusion, en conclusion, pour toutes les raisons que j'ai énumérées, nous sommes en faveur de la motion concernant l'entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'organisme... l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux à Montréal. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

### Mise aux voix

Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de M. le ministre des Relations internationales et de la Francophonie proposant :

«Que, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile

internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.»

Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Adopté. En conséquence, cet engagement international est approuvé par l'Assemblée nationale.

Mme la leader adjointe, pour la suite de nos travaux, s'il vous plaît.

### **Ajournement**

**Mme LeBel :** Oui, Mme la Présidente, pour la suite, je vais vous demander d'ajourner nos travaux jusqu'au mardi 25 novembre, 13 h 40.

**La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** En conséquence, nous ajourner nos travaux au mardi 25 novembre 2025, à 13 h 40. Merci beaucoup, tout le monde.

*(Fin de la séance à 12 h 48)*